

AI 7

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE
de l'histoire des
VALLÉES VAUDOISES

servant d'introduction à la
MONOGRAPHIE DE DORNHOLZHAUSEN,

une de leurs colonies en Allemagne,

avec des Notes et une carte des Vallées.

Par

E. COUTHAUD,

pasteur.



HOMBOURG.

LOUIS SCHICK, LIBRAIRE-IMPRIMEUR.

BIBLIOTECA SOCIETÀ STUDI VALDESI

OP

C5

2

Torre Pellice, Torino



PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

de

L'HISTOIRE DES VALLÉES VAUDOISES,

servant d'introduction à la

MONOGRAPHIE DE DORNHOLZHAUSEN,

une de leurs colonies en Allemagne,

avec des Notes et une carte des Vallées.

Par

E. COUTHAUD,

pasteur.

REGISTRO INGRESSO

N. 1076

HOMBOURG.

LOUIS SCHICK, LIBRAIRE-IMPRIMEUR.



THE UNIVERSITY OF CAMBRIDGE

IN THE DEPARTMENT OF MATHEMATICS

TRINITY COLLEGE, CAMBRIDGE

THE DEPARTMENT OF MATHEMATICS

TRINITY COLLEGE, CAMBRIDGE

THE DEPARTMENT OF MATHEMATICS

TRINITY COLLEGE, CAMBRIDGE

REGISTERED

LONDON: PRINTED BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD., BUNGAY, SUFFOLK.

Préface.

Le titre de cet opuscule indique suffisamment le but qu'on s'y est proposé: donner en quelques pages une connaissance générale de l'histoire d'un peuple, qui n'a guère marqué dans les annales politiques; mais qui s'est acquis une place assurée dans celles de la religion, par sa foi, par sa constance, par sa résignation dans les tribulations sans nombre qu'il eut à supporter.

La persécution a répandu au dehors, surtout en Allemagne, des colonies vaudoises qui ont, jusqu'à un certain point, conservé le souvenir, sinon les caractères de leur origine, et, leur rappeler ce que firent leurs fondateurs, cette longue suite d'aïeux fidèles à leur Dieu, c'est assez leur dire que *noblesse oblige*, et qu'ils seraient doublement coupables, s'ils pouvaient jamais être oublieux de la „seule chose nécessaire“.

Mais pourquoi une nouvelle histoire? N'en avons-nous point déjà de nombreuses, d'excellentes? — Loin de là, et peut-être leurs défauts proviennent-ils de leur bonté même. Elles demandent, pour être lues, trop de temps au grand nombre qui s'épouvante des gros volumes; partant elles sont peu répandues, et j'ai la preuve que bien des descendants de ces mêmes Vaudois ne connaissent point l'histoire de leurs Pères. Serait-ce le cas, si on mettait à leur portée un petit volume? — Je ne sais; mais j'espère que non; j'espère même plus: c'est, non de suppléer aux

grandes histoires, mais d'y amener, par ce désir inné à l'homme de connaître mieux ce qu'il ne sait qu'imparfaitement, ceux que n'aurait point épouvantés cette brochure, particulièrement mes paroissiens, que j'ai surtout en vue en l'écrivant. —

S'il plaît à Dieu, je la ferai suivre immédiatement de la chronique de leur village, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, et, pour eux, ce sera la suite nécessaire de l'histoire générale des Vaudois, une branche se soudant au grand arbre, et puissent les enseignements du passé instruire, corriger, fortifier pour l'avenir!

NB. On trouvera, dans la deuxième partie ou *Notes*, la géographie des Vallées; quelques données sur les origines de la Savoie; la liste de ses comtes, de ses ducs et celle des rois de Sardaigne; deux confessions de foi des Vaudois; une biographie de Henri Arnaud; une énumération des colonies de langue française (vaudoises, huguenotes, vallonnnes), en Allemagne; les lettres patentes de Charles Albert ou acte d'émancipation des Vaudois, etc. etc.

PRÉCIS CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DES VALLÉES VAUDOISES.

§. 1. Considérations générales.

Les apôtres avaient annoncé (II Pierre II) qu'il s'élèverait dans l'Eglise de faux docteurs, qui chercheraient à faire tomber les faibles. Bientôt, en effet, des hérésies philosophiques et dogmatiques, connues sous le nom général de *gnosticisme* (1), s'efforcèrent de défigurer la religion de Celui qui définissait si bien la doctrine du salut, en disant: „*Bienheureux sont les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux*“.

Cependant les persécutions (2), dont étaient constamment menacés les chrétiens, servirent à réprimer ces coupables spéculations, ou du moins empêchèrent, dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, qu'elles n'envahissent les masses. Elles furent le creuset qui épura l'or chrétien des scories humaines.

Sous Constantin le Grand, qui se convertit en 312 au christianisme, cette religion fut non seulement protégée, mais favorisée, mais considérée comme religion de l'Etat, si j'ose m'exprimer ainsi. Dès lors, une foule de payens qui voulaient parvenir aux dignités, embrassèrent le christianisme, sans être pour cela plus chrétiens que ceux d'entre eux que la violence et la force recrutaient à l'Eglise du Christ. On dut faire à ces derniers quelques concessions jugées de peu d'importance (comme l'ornement (3)

des églises) et de nature à les attacher plus facilement à un culte si éloigné des pompes du paganisme.

Plus tard, on usa largement de ce moyen de concessions à l'égard des peuples barbares, qui s'étaient précipités sur l'empire d'Occident et qui lui avaient porté le dernier coup en 476. Bientôt et peu à peu, commencèrent à prédominer le *semi-pélagianisme* (1) et la plupart des cérémonies et doctrines particulières à l'Eglise de Rome; je veux dire celles qui n'ont point leur raison d'être dans l'Écriture ou plutôt qui sont condamnées par cette règle souveraine de la vie chrétienne.

Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de vigoureuses résistances de la part d'évêques ou de simples laïcs, et nous trouvons des traces d'Églises fidèles, à travers ces siècles (2) malheureux et barbares qu'on devrait appeler *siècles de fer*, en généralisant la qualification de l'un d'eux (X^e). Le haut clergé est mondain et réclame des droits féodaux, le bas clergé est ignorant et fanatique, la plupart des papes sont indignes (3) et quelques-uns des monstres. Il ne faut donc point s'étonner, si plusieurs (4) âmes simples et sincères cherchaient, ailleurs que dans l'Église représentée par de tels hommes, la satisfaction d'un besoin religieux vivement senti, au milieu des épreuves de toutes sortes de ces temps déshérités, où la *Trêve de Dieu* (5) devait suppléer à la faiblesse de la justice.

§. 2. Origine du nom de Vaudois. — Doctrine des Vaudois.

Dans les vallées des Alpes, il se trouvait de ces âmes simples qui répudiaient (6) toute participation aux erreurs de Rome et qui, d'après les historiens les plus dignes de foi, avaient conservé de pères en fils la doctrine apostolique (7) dans toute sa pureté. Les vallées qu'ils habitaient leur valurent sans doute la dénomination de *Vaudois* (8), que nous trouvons appliquée, par extension, à tous ceux qui partageaient leur doctrine (qui n'admettaient que la Bible, comme autorité, en matière de foi) bien qu'ils fussent en Italie (9), en France ou en Allemagne.

Mais quelle que soit l'origine de ce nom, toujours est-il qu'en 1100, 1120, 1126, 1230, ces fidèles chrétiens ou plutôt leurs pasteurs, appelés *Barbes* (oncles), formulèrent leur doctrine dans plusieurs écrits (1), dont les bibliothèques de Cambridge et de Genève possèdent encore un bon nombre, et qui attestent, en effet, qu'ils puisaient non „aux citernes crevassées des hommes, mais à la source des eaux vives de la Parole de Dieu“.

§. 3. Leurs princes.

Depuis 1033, les Vallées furent sous la domination (2) supérieure des comtes de Savoie et sous celles de seigneurs particuliers, parmi lesquels figure la maison de Luserne, ayant pour armes „*un flambeau jetant une vive clarté au milieu des ténèbres*“, armes qui sont aussi celles des Vallées, comme nous l'apprend J. Léger. Les premiers, en général, s'ils n'avaient suivi que leurs inspirations, s'ils n'avaient point été sous la pression de souverains plus puissants ou d'un clergé habile et fanatique, auraient été bienveillants pour elles, comme le voulaient leurs propres intérêts et ne seraient point devenus, tant de fois, les instruments de la plus noire perfidie et les violeurs de tant de décrets donnés, de tant de privilèges (3) accordés !!

Mais n'anticipons point sur les faits et commençons l'énumération de cette longue suite de persécutions, dont la position géographique, la pauvreté, l'obscurité de ce malheureux peuple semblaient le mettre à l'abri. Elle est sans doute pénible la tâche de celui qui doit rappeler tant de monstruosité; mais il ne l'a point entreprise en vain, s'il a pu se faire suivre de son lecteur et lui faire toucher, comme du doigt, les preuves de la Miséricorde d'un Dieu, qui a soutenu son peuple dans toutes les traverses et qui, après la nuit des tribulations, lui a fait saluer le jour de la délivrance; car les Vallées appartiennent encore à ces enfants de la vérité; elles leur appartiennent, sans que, pour

les conserver, ils aient dû renier la foi de leurs pères !! — Abordons-la donc cette noble tâche, avec le respect que mérite le souvenir des martyrs, qui rougirent de leur sang ces quelques peds de terre, pour les garantir de toute idolâtrie romaine.

§. 4. Premières persécutions, du XV^e au XVI^e siècle.

Les persécutions proprement dites ne commencèrent qu'avec le XV^e siècle, quoique déjà avant cette époque on eût inquiété les Vaudois à cause de leurs croyances. C'est aussi que Jean XXII, dans sa bulle de 1332, désigne les vallées de Luserne et de Pérouse au zèle des inquisiteurs, les accusant en même temps et d'hérésie et du meurtre d'un curé nommé Guillaume (1). Mais il ne paraît pas qu'elles aient eu beaucoup à souffrir de l'effet produit par cette bulle.

Nous devons attendre jusqu'au règne d'*Amédée VIII*, premier duc de Savoie, et jusqu'en l'année 1400, pour saisir un fait de persécution ouverte. En cette année, l'inquisiteur Borelli se jette avec une troupe de catholiques et aux approches de l'hiver, sur les habitants de Suze et de la vallée de Pragela et en contraint les malheureux habitants à s'enfuir dans celle de St. Martin, en un lieu appelé depuis *Albergan* (refuge).

Sous les règnes de Louis de Savoie et de Amédée IX le Bienheureux, les Vaudois jouissent de quelque repos. La veuve de ce dernier devenue régente, ordonne aux magistrats, par un édit de 1476, de ne rien épargner pour les attirer dans le giron de l'Eglise romaine. En 1477 paraît la fameuse (2) bulle d'Innocent VIII, dont les Vaudois eurent tant à souffrir alors et dans la suite.

Cette bulle provoque une croisade générale contre tous les Vaudois de l'Europe et enlève à cette partie du monde, plus de 800,000 de ses habitants (3).

En 1488, dix-huit mille hommes envahissent les vallées de St. Martin, de Pérouse et de Luserne et viennent se briser

contre la vigoureuse résistance que leur opposent les Vaudois au²(¹) *Prâli* (St. Martin) et au *Prâ-du-Tour* (Luserne).

L'année suivante, Charles II, alors leur duc, leur envoie l'évêque de *Prassuit* pour les amener à demander la paix et à faire amende honorable. Les Vaudois transmettent, par des députés, leurs réponses au duc, qui en est satisfait et qui, à cette occasion, veut s'assurer par lui-même, si les enfants des Vaudois étaient des monstres, comme on en faisait courir le bruit.

Après la paix de 1489 et pendant 11 ans (jusqu'en 1500), les Vaudois peuvent goûter quelque repos.

Mais en 1500, *Marguerite de Foix*, veuve du marquis de Saluces (²), excitée par les inquisiteurs, persécute tellement les pauvres Vaudois de *Pravilhelm*, de *Biolet* et de *Biclone*, qu'ils doivent chercher un refuge dans la vallée de Luserne, où ils séjournent pendant 5 longues années. Leur souveraine étant sourde à leurs prières et à leurs suppliques, ils rentrent de vive force dans leurs foyers et se font justice à eux-mêmes.

§. 5. Influence de la réformation du XVI^e siècle.

Rien de mémorable ne s'est passé pendant le court règne de Philibert II. Sous celui de son successeur, Charles III, les Vaudois, peu nombreux et rendus, sous l'empire de la crainte, moins sévères dans l'application de leur ancienne (³) discipline, ravivent leur foi, par la lecture des ouvrages des réformateurs et par la correspondance entretenue avec eux. C'est ainsi qu'en 1530, *Pierre Masson* et *George Morel*, deux de leurs barbes, sont envoyés en députation près d'Æcolampade, à Bâle, et près de Bucer et de Capiton, à Strasbourg (⁴); qu'en 1532, Farel et Saunier, assistent, en se rendant à l'invitation qui leur en était faite, au synode d'*Angrogne*, où l'on ajoute un supplément de 17 articles à la confession de foi de 1120 et où l'on prend la résolution de faire imprimer une traduction (⁵) française de la Bible.

**§. 6. Nouvelle persécution. — La Savoie
conquise par les Français. — Tranquillité et repos. —
1500 — 1560.**

La réformation donne une nouvelle trempe à la vie religieuse des Vallées et, ce qui le prouve mieux que toutes les allégations possibles, ce sont les attaques dont elles sont bientôt l'objet.

En 1535, le sire de Rocheplatte, *Pantaléon Bersour*, se jette sur la vallée d'Angrogne avec 500 hommes, et livre au bûcher quelques personnes, dont il avait pu se saisir. Mais tout-à-coup survient une rupture entre le duc (Emmanuel Philibert) et François I, qui revendiquait la Savoie du chef de sa mère et qui la fit occuper, par ses armées victorieuses.

Sous la domination de ce roi, et parcequ'il était grandement occupé ailleurs, les Vaudois peuvent célébrer Dieu et lui rendre, en paix, le culte qui lui est dû, quoique, en France, leurs frères de Cabrières, de Mérindol, de Lormarin, avec 19 autres villages, subissent les conséquences des fureurs du cruel baron d'Oppède (') (1540).

Quinze ans plus tard (1555-56), les Vaudois élèvent leur premier temple à Angrogne, et l'année suivante plusieurs autres dans la vallée de St. Martin. Jusqu'alors, on avait prêché en plein air ou dans des maisons particulières.

En cette même année, 1556, deux instruments de Rome, *St. Julien* et *Ecclesia*, veulent, par des discussions publiques et des exhortations particulières, amener les fidèles des Vallées à se rendre à la messe, leur faisant espérer, dans ce cas, l'exemption des tailles, les menaçant de la mort dans le cas contraire. Mais rien ne peut les intimider: „*Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*“ répondaient-ils. — Au retour de leur infructueux voyage, ces deux commissaires ordonnent, en vertu d'un droit conféré par le parlement de Turin, à tous les pasteurs, maîtres d'école et notables des Vallées, de se rendre à Turin pour le 29 mars 1557; ce qu'ils n'ont garde de faire et ce dont

l'intervention des cantons évangéliques suisses et des princes allemands les dispense, en obtenant le retrait de l'ordonnance. — La paix continue jusqu'à la fin de la domination française (1559.)

§. 7. Vallées à la Savoie. — Cruelle persécution du comte de la Trinité. 1560—1561.

Emmanuel Philibert, rentre en possession de ses états, par la paix de Cateau-Cambrésis, et devient l'époux de Marguerite, sœur de François I. L'année suivante (1560), excité par le nonce du pape, par l'Espagne, il promulgue *l'édit de Nice* qui provoque une des plus violentes persécutions dont les Vaudois aient eu à souffrir. Alors apparaît, pour s'acquitter d'une si digne mission, le trop fameux George Coste, *Comte de la Trinité*. — Grand fut l'émoi dans les Vallées, à la nouvelle de ce qu'on décidait contre elles. Elles adressent au duc (1) une requête, que Gilles de Briqueras se charge de transmettre; mais cette démarche n'empêche point, hélas! pas plus que la lettre écrite à la duchesse (2), que dès le premier novembre, une armée de 4000 fantassins et de 200 chevaux, ayant à leur tête la Trinité, n'attaquent les hauteurs d'Angrogne et de la Combe. Ils en sont heureusement repoussés, et l'hiver vient paralyser leurs efforts jusqu'en février 1561, époque à laquelle le *Prâ-du-Tour*, bien qu'assaili dans trois directions différentes, résiste à toutes les attaques. La Trinité s'en venge sur le bourg du Villar qu'il livre aux flammes.

Après cet échec, le comte feint de vouloir traiter avec les Vaudois; il les engage même à envoyer des députés au duc, alors à Verceil, parceque Turin était occupé par les Français. — A peine les députés sont-ils partis, que cet homme sans foi recommence ses vexations et ses attaques, jusqu'à ce que la maladie le force, après une nouvelle attaque infructueuse du *Prâ-du-Tour* (mars 1561) et du *Tailleret*, de se retirer à Cavour. — Après un mois de pourparlers avec le comte de

Raconis (Philippe de Savoie), les Vaudois obtiennent *la paix de Cavour* (5 juin 1561), qui leur conserve leurs privilèges et le libre exercice de leur religion dans les Vallées, comme celui de leur industrie dans tous les états du duc.

Cette paix fut un grand bien pour les pauvres Vaudois; et cependant leur misère était grande: leurs hameaux avaient été réduits en cendres, leurs champs étaient restés incultes, pendant une guerre de sept mois et la présence des réfugiés de Calabre, auxquels ils avaient offert un généreux asile, l'augmentait encore. Aussi durent-ils s'adresser à leurs frères dans la foi, d'Allemagne, de Suisse, de Strasbourg, dont les secours ne leur firent point défaut.

§. 8. Edit concernant la vallée de Pérouse. — Mesures relatives à celle de Luserne. - Intercession des princes d'Allemagne. 1561-1592.

Mais, à peine les blessures de la guerre commencent-elles à se cicatriser qu'un édit d'Emmanuel Philibert (10 juin 1565), vient en arrêter la guérison. Il enjoint aux habitants du val de *Pérouse*, qui étaient tous des réformés français, d'aller à la messe ou de quitter, dans l'espace de 2 mois, les états de son Altesse. — Les princes (1) d'Allemagne interviennent et obtiennent la promesse, que la teneur de l'édit ne serait point mise à exécution (2).

Mais dès que les députés (3) de ces souverains ont quitté Turin, *Sébastien Gratiol de Castrocaro*, gouverneur des Vallées, (il résidait dans celle de Luserne, au château de la Tour) après bien des tracasseries (4), promulgue deux ordonnances, enjoignant de sortir de la vallée de Luserne à tout habitant, qui n'y aurait point le droit de bourgeoisie et interdisant l'entrée du temple de St. Jean, à ceux qui ne seraient pas de cette localité. — Le fort de la Tour est bientôt rempli de prisonniers, qu'éprou-

vent la faim et les mauvais traitements. Les princes d'Allemagne s'interposent encore dans cette occurrence, et jusqu'en 1592, il ne se passe rien de remarquable, dans les vallées vaudoises proprement dites, et nous profiterons de ce temps d'arrêt, pour porter nos regards sur leurs voisins et frères, les vaudois du marquisat de Saluces.

§. 9. Epreuves des frères du marquisat de Saluces (1). — Extinction de la religion réformée dans cette contrée.

Nous avons vu (page 5.), comment les habitants de cette vallée du Pô avaient été obligés, de chercher un refuge dans la vallée de Luserne et comment, après 5 ans d'exil, ils étaient rentrés de force dans leurs foyers. Ce marquisat appartenait à la France, et pour motifs politiques, on usait de ménagements à son égard. Les Vaudois y firent de grands progrès, à tel point qu'en 1567, on y comptait 9 pasteurs et qu'au Pravihelm, on administrait ouvertement les saints sacrements. Mais le 19 octobre 1567, les catholiques obtiennent du duc de Nevers, qui en était alors gouverneur, un édit enjoignant, à tous ceux qui n'étaient pas nés dans le pays, de le quitter immédiatement. C'était le cas de la plupart des pasteurs. Néanmoins ils continuent à exercer en secret leurs saintes fonctions, et paient leur zèle par quatre années de prison. Charles IX, (2) roi de France, se montra bienveillant à l'égard des persécutés; mais, hélas! ce ne fut point pour longtemps.

En 1572, le jour de la St. Barthélémy, ce roi se fait l'assassin de ses propres sujets et expédie à Louis Birague, alors gouverneur de Saluces, des ordres conformes à ceux qui avaient présidé aux massacres de Paris. — Le gouverneur temporise et les habitants, instruits de ce qui s'était passé en France, se réfugient dans les montagnes et donnent à un 2^{me} ordre, qui annule le 1^{er}, le temps de parvenir à Birague. — Pour signaler son

zèle, ce magistrat se tourne alors contre la vallée de Pérouse, française depuis 1562, et veut lui enlever l'exercice public de sa religion. Les autres vallées, appartenant à la Savoie, reçoivent de leur prince, l'ordre de ne point intervenir dans le conflit, qui s'élevait près d'eux, et plus tard Castrocaro les accusera de n'avoir point mis à exécution cet ordre souverain, pour recommencer et justifier des actes de rigueur, que fait cesser la duchesse peu de temps avant sa mort, (19 oct. 1574).

Charles Birague, successeur de Louis Birague, dans la charge de gouverneur du marquisat, assemble des troupes, pour en forcer les habitants à se soumettre, (juillet 1573). — Après un mois de guerre qui, du nom du commandant des troupes françaises, s'appela *guerre de la Radde*, on fait un accommodement, dont le résultat immédiat est le renvoi du pasteur Guérin. — Le Pramol embrasse alors la religion réformée.

En 1588, le duc de Savoie s'empare du marquisat, le perd avec toutes les Vallées en 1592, et le recouvre avec elles, par le traité de Lyon (1). Dès lors il s'impose la tâche d'en amener les habitants vaudois, dans le giron de l'Eglise romaine. Mais n'ayant point (2) réussi, par ses lettres, à opérer cette conversion, il promulgue l'édit de 1601, qui leur enjoint d'embrasser le catholicisme ou de sortir du pays, dans l'espace de 15 jours. Plusieurs faillirent; mais 200 Vaudois restés fidèles à leur foi, se réfugient dans les montagnes, et, grâce à l'intercession des papistes alarmés, ils obtiennent, à l'exception des pasteurs qui sont expulsés, le droit de rentrer dans leurs foyers. Ils vivent ainsi, sans culte public, pendant 32 ans, jusqu'à ce que parut l'édit (3) de 1633 (septembre), ordonnant, sous peine de la confiscation des biens et de la mort, aux débris de l'Eglise persécutée du marquisat, d'aller à la messe dans le délai de deux mois. Dès lors, il n'est plus resté, dit Léger, „*ni racine, ni rameau de l'Eglise vaudoise dans tout le marquisat*“.

§. 10. Domination de Henri IV. — Retour à la Savoie. — Tentative des jésuites et des moines. — Famine. — Concessions de 1603. — Leur confirmation en 1620; nouvelle famine et peste. — Pasteurs français. 1592—1630.

Charles Emmanuel I monte sur le trône, le 30 août 1580. Nous avons indiqué, en passant, sa tentative sur le marquisat de Saluces et ce qui en résulta pour lui: la perte des Vallées toutes entières. En effet, en 1592, François de Bonne, *seigneur de Lesdiguières* *) envahit les Vallées (1) au nom de Henri IV, et réclame des Vaudois le serment de fidélité. Après d'assez grandes difficultés de leur part, qui prouvent leur bonne foi, un ministre du Pragela, Claude Perron, les détermine à le prêter, en leur rappelant que leurs frères du Pragela souffrent et que c'est celui, auquel ils veulent rester fidèles, qui en est le persécuteur. Un traité est signé à *Briqueras* (1^{ier} novembre 1592) et enregistré (2) au parlement de Grenoble, le 25 mars 1593. La domination française ne fut point de longue durée; car déjà en 1594, la perte de Briqueras, oblige le maréchal de Lesdiguières à battre en retraite.

Son départ est le signal de nouvelles vexations. Le bourg de Luserne n'ayant point été spécialement mentionné, dans la paix de 1561, doit être quitté par ceux de ses habitants, qui restent fidèles à l'Évangile. Des jésuites, soutenus par un édit de Charles Emmanuel (5 février 1596) et envoyés par Clément VIII, provoquent des discussions religieuses, dans lesquelles, il est vrai, ils ont toujours le dessous. Des moines sont chargés de percevoir les tailles et profitent de l'accès, que cet emploi leur donne dans les maisons, pour essayer, par des promesses d'exemptions d'impôts ou par des menaces, à corrompre, à faire chanceler des malheureux, qu'éprouvent les plus dures privations, dans ces temps

*) Voir dans l'histoire de la réformation française, par Puaux, vol. 5, page 141 et seq., un article intéressant sur Lesdiguières et sur son abjuration (en 1622).

de famine et de cherté. Mais, si quelques-uns succombent, le plus grand nombre demeure fidèle et demande, dans un jeûne solennel (11 et 12 août 1602), au souverain arbitre de nos destinées, la force de supporter les épreuves de tous genres, qui les accablent, et dont un édit (25 février 1602), leur enjoignant d'aller à la messe, était l'une des plus grandes. Heureusement qu'en 1603 (1), ils obtiennent des concessions sur lesquelles ils s'appuieront dans la suite, pour chercher à détourner les injustices, les perfidies dont ils seront l'objet.

En 1613, ils prennent les armes pour leur prince et se distinguent au siège de Verceil. Charles Emmanuel, qui, dans une circonstance particulière, leur avait recommandé la fidélité et leur avait promis sa protection (2), confirme (20 juin 1620) les concessions précédemment accordées (3). Mais, hélas! elles n'empêchèrent point, qu'en 1624, on ne leur démolît 6 de leurs temples et qu'on ne les intimidât, par la présence d'un régiment français (4), qui ne se retira qu'aux approches de l'hiver.

De 1628 - 1629, les Vaudois souffrent cruellement de la disette, et, affaiblis par les privations, ils sont des victimes toutes préparées pour le terrible fléau, qu'amène à la suite de son armée le maréchal français Schomberg, je veux dire la peste qui, dans la seule année 1630, enleva 10.000 habitants des Vallées. — Je ferai remarquer, en passant, qu'à partir de cette époque, la langue française remplaça, dans la prédication, la langue romane jusqu'alors la seule en usage. Le fléau, dont nous venons de parler, ayant enlevé 13 pasteurs sur les 15 qu'ils possédaient, les Vaudois furent obligés d'en faire venir de l'étranger (5), (notamment de France et de Genève), d'autres qui ne connaissaient ni l'italien ni l'idiome des vallées.

§. 11. Occupation éphémère des Français. — Victor Amédée I. — 1630—1637.

Les Français n'occupent les Vallées qu'une année, et le successeur de Charles Emmanuel, *Victor Amédée I*, les recouvre à

l'exception du val de Pérouse, cédé à la France et annexé à Pignerol, (1633). — C'est sous ce prince que les fidèles du marquisat de Saluces sont mis, dans l'alternative d'opter entre l'apostasie ou l'exil. — Beaucoup font ce dernier choix et se réfugient en Suisse ou auprès de leurs amis de Luserne, en abandonnant leurs maisons, que les moines de Païsana livrent aux flammes.

Sauf cette exécution, qui frappait des coréligionnaires, sauf quelques discussions avec le supérieur (1) de Luserne, rien de remarquable au sujet des Vallées ne se passa, sous les 7 années de règne de Victor Amédée I, († 1^{er} décembre 1637).

§. 12. Privilèges confirmés, 1649. — La Propagande.
— Incendie du couvent du Villar. — Paix, 1653.
1637—1638.

La veuve de Victor Amédée, *Christine de France*, obtient la régence (1637) que revendiquent, de leur côté, *Maurice et Thomas*, oncles du prince mineur. Assistés de l'Espagne, ces derniers s'emparent du Piémont et de Turin. Madame Royale se réfugie alors en Savoie et compte les Vallées parmi ses partisans. Secourue par le comte de Harcourt et le maréchal de Turenne, la princesse a bientôt réduit les rebelles sous son obéissance et peut, dès lors, gouverner tranquillement, sous le nom de son fils; mais, loin de se ressouvenir de la fidélité des Vaudois et de leur en montrer sa reconnaissance, elle cherche elle-même, par ses lettres (1641) et par ses promesses d'exemptions d'impôts, à les attirer dans le sein d'une Eglise qui leur a déjà fait tant de mal.

Son fils, *Charles Emmanuel II*, fut déclaré majeur à l'âge de 16 ans, (1648). Le 30 juin 1649, il confirme les concessions (de 1603, de 1620) de ses prédécesseurs, et les Vaudois, pouvaient raisonnablement, en se prévalant de cette promptitude de leur prince à faire droit à leurs justes demandes, espérer

quelque repos sous son règne. Nous allons voir combien grande aurait été leur déception, s'ils avaient nourri un pareil espoir.

En 1650, à l'occasion du jubilé de la *Propagande*, (1) on fonde des conseils subalternes qui ont, pour instruments, des femmes mêmes. Dès lors s'étendent, sur les Vallées, des ramifications secrètes, qui doivent combattre principalement avec les armes de la perfidie (2). C'est ce qui arriva dans l'affaire du couvent (3) du Villar, brûlé par des femmes à qui l'on a donné à entendre, que cette coupable action est l'accomplissement d'un ordre des communautés, alors assemblées aux *Brouïsses* (commune de la Tour), 28 mars 1653. — Grande est la joie des membres de la Propagande, d'avoir à leur disposition un argument aussi puissant, pour agir sur Madame Royale. En effet, cette princesse ordonne au colonel italien *Tedesco* de fondre, avec toutes les troupes disponibles, au nombre de 6000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, sur les Vallées et principalement sur le bourg du Villar. *Jean Léger*, alors modérateur des Eglises, se présente devant le magistrat des Vallées, pour affirmer que ces dernières ne sont pour rien, dans l'échauffourée du Villar, et pour promettre de livrer les coupables. Cette protestation est immédiatement signée par tous les notables et portée à Turin. Mais *Tedesco*, déjà en marche, est le 26 avril devant Villar qu'il ne peut emporter, grâce à une pluie torrentielle, qui l'empêche d'employer la mousqueterie. L'alarme ayant été donnée dans les Vallées, *Tedesco*, craignant d'être coupé, se retire jusqu'en la ville de Luserne. Mais il n'est que l'avant-garde d'un corps plus nombreux, qui doit venger sur les Vallées „*le mépris fait à S. A. R. et à la sainte foi*“ (4), et le danger est loin d'être passé. — *J. Léger* assemble donc les notables des Eglises, en un lieu nommé *Pélegrin* (5), sur une colline de la Tour, où, après quelques dissentiments, l'on prend la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cette union des Vallées a pour résultat, d'abord des pourparlers de paix, puis la paix elle-même, 1653. Le jeune duc confirme de nouveau les privilèges des Vallées, les 4 et 29 juin et 29 décembre de la même année (6).

§. 13. Le maréchal de Grancé. — Confirmation des privilèges. 1653—1654.

Ce beau prétexte d'une nouvelle persécution n'ayant point atteint le but qu'on se proposait, on a recours à un autre moyen, dont les occurrences permettaient de se servir.

Le maréchal français *de Grancé* devait hiverner, avec ses troupes, dans les provinces du S.-E. de la France. Ces dernières, pour se dispenser de cette charge, offrent au maréchal une somme assez ronde, dont une faible partie lui suffit, pour obtenir de Madame Royale la permission de prendre ses quartiers d'hiver dans les Vallées. Les Vaudois n'ont aucune connaissance de cette convention; bien au contraire, on leur donne à entendre qu'ils seront regardés comme traîtres, s'ils ouvrent leurs contrées au corps français. La résistance est résolue, et le 2 février (1654), de Grancé ayant rangé ses troupes en bataille devant la Tour, on allait en venir aux mains quand, sur la demande de Léger, ce général consent (1) à envoyer un exprès à Madame Royale, à l'effet d'obtenir un ordre par écrit. Cet ordre, qui arrive bientôt, prévient un massacre, à l'accomplissement duquel, on voulait se servir des Français, comme d'instruments.

En cette même année (1654), et peu de temps après l'heureux dénouement des complications, dont nous venons de parler, Charles Emmanuel accorde (19 mai) un édit (2), qui résume les trois de l'année précédente et reconnaît toutes les concessions octroyées aux Vaudois, par les prédécesseurs de ce prince, prouvant ainsi, une fois de plus, que ce n'est point tant leurs souverains que le clergé et ses agents qu'il faut rendre responsables de toutes les atrocités, qui se sont commises dans les Vallées.

**§. 14. Cruelle persécution de 1655. —
Gastaldo et Pianezza. — Paix de Pignerol.
1654—1656.**

Une année après cette solennelle garantie de leur vie, de leurs biens, du libre exercice de leur religion, les Vaudois voient

foudre sur eux la plus cruelle, la plus horrible des persécutions que Rome et ses instruments parvinrent à susciter contre eux. — La *Propagande* comptait le marquis de Pianezza, parmi les plus zélés, comme Gastaldo, parmi les plus habiles, de ses membres, et les Vallées, convoitées par Rome, pour servir de refuge aux Irlandais expulsés par Cromwel, ont bientôt la preuve, qu'elles n'ont pas cessé d'être le point de mire des agents de l'institution multiple dont nous venons de parler.

En janvier 1655, Gastaldo enjoint aux habitants de la partie la moins montueuse des Vallées (Luserne, Lusernette, St. Jean, la Tour, Bublicane, Fenil etc., Léger II, 93) d'abandonner leurs demeures, dans 3 jours, en menaçant de la peine de mort et de la confiscation de leurs biens, tous ceux qui ne voudraient point embrasser le catholicisme. Il est doux de voir que personne, parmi eux, ne choisit cette dernière alternative, même en présence d'une fuite sur les montagnes, en plein hiver. Ils s'exilent donc et trouvent, en partie, un asile auprès de leurs frères que ne frappait point l'édit de Gastaldo. Ces derniers font, auprès du duc, des démarches infructueuses, en faveur des pauvres persécutés. Leurs lettres (1) à Madame Royale, au duc, au marquis de Pianezza, alors ministre, restent sans réponse, et leurs députés, retenus à dessein, par de vaines promesses, apprennent bientôt que Pianezza se dirige en toute hâte vers les Vallées, pour se mettre à la tête des troupes envoyées contre elles. Cette manœuvre n'avait pas besoin d'explications et, bien qu'on n'eût rien à reprocher aux Vaudois de plus qu'en 1654, bien qu'ils se fussent complètement justifiés au sujet du meurtre du prêtre *Fénil*, ils devaient se résoudre à défendre leurs foyers avec toute de vigueur dont ils étaient capables, ou s'attendre à périr immédiatement, de la main des hordes déchaînées contre eux ou de celle des bourreaux, après avoir supporté les souffrances du cachot.

A la tête de 15000 hommes, Pianezza attaque, les 19 et 20 avril, les hauteurs de Briquéras, sans réussir à les emporter de vive force. Il recourt alors à un autre moyen, pour s'en rendre

maître, aussi bien que de toutes les Vallées. Il mande auprès de lui (21 avril) les députés de la vallée de Luserne et surprend leur bonne foi, en les traitant amicalement, en promettant beaucoup, ne mettant d'ailleurs qu'une seule condition à l'accomplissement de ses promesses: — „celle d'occuper (1) leurs communes quelques jours seulement, pour sauver, par là, la dignité souveraine de son maître et son propre honneur militaire“. — Malgré les remontrances de Léger, les Vallées lui sont ouvertes, et dès le lendemain (22 avril), Pianezza s'empresse d'y pénétrer. C'en était fait, à tout jamais, des habitants des Vallées, si quelques soldats n'avaient dévoilé les ordres secrets qu'ils avaient reçus, par des massacres prématurés. La plupart des hommes gagnèrent alors les hautes montagnes, à la faveur de la nuit, en emmenant avec eux une partie de leurs familles. Quand il fut jour, l'ennemi, qui craignait de manquer de victimes, fait tout pour persuader que son séjour, dans les Vallées, ne serait que de courte durée; et exhorte ceux que trop de confiance ou des infirmités ont retenus dans leurs demeures, à rappeler les fugitifs, comme n'ayant aucun danger à craindre. „Assurances trompeuses! car le 24 avril (2) le signal est donné, et au même instant tous ceux que ces barbares peuvent saisir, sont immolés avec des raffinements de barbarie qu'aucune plume ne peut dépeindre. Les enfants arrachés des bras de leurs mères, sont écrasés ou écartelés en présence de ces malheureuses. Les malades, les vieillards sont brûlés, dans leurs maisons, ou hachés ou précipités du haut des rochers; les filles, les femmes violées, mutilées, empalées. D'autres à qui on remplissait les oreilles et la bouche de poudre et que l'on faisait ainsi sauter; d'autres que l'on faisait brûler à petit feu, d'autres à qui l'on coupait les seins pour les fricasser et les manger (3).“ Nous ne voulons point pousser plus loin cette description; car le cœur se soulève à cette énumération de supplices qu'on aurait crus inconnus à des peuples civilisés, si leur application n'était une preuve de plus que l'homme, si grand par son intelligence, peut, en faisant taire son cœur et sa conscience, descendre au-

dessous des bêtes féroces qui, par instinct, tuent, mais ne torturent jamais la proie dont ils font leur nourriture.

Massacres, destruction de temples et de villages, rapt d'enfants, tel fut le résultat de l'horrible trahison de Pianezza. Il n'était cependant pas complètement maître des Vallées, car Janavel, à Rora, résiste à toutes les attaques dirigées contre lui et, après s'être adjoint la troupe de Jayer, il détruit, à *St. Segond*, 600 des massacreurs irlandais. — Léger et le colonel Adrion, de Genève, se signalent à la *Vachère*. Bientôt, grâce à des secours qui leur arrivent du Dauphiné et du Languedoc, les Vaudois forment toute une petite armée de 1800 fantassins et de 80 cavaliers. Elle leur permet de tenir la campagne et d'attaquer même la Tour.

A la nouvelle de ces massacres, toutes les Eglises évangéliques poussent un cri d'horreur et, dans un jeûne général, tombent au pied du Dieu, qui préserva David de la colère de Saül. On fait des collectes (1) qui se montent à plus d'un million. Les représentations des princes d'Allemagne, de Suède, d'Olivier Cromwel, des Cantons suisses, amènent une trêve, bientôt suivie d'un traité de paix, conclu à *Pignerol* (18 avril 1655), sous la médiation de Servient, représentant de France. Elle modifiait (2) grandement les concessions de 1654, en défendant aux Vaudois d'habiter Luserne, Lusernette, Fenil &c.; pour le reste, elle confirmait les anciens privilèges (3).

Jamais princes ne signèrent autant de traités ou privilèges que les ducs de Savoie; mais jamais princes, par contre, ne se montrèrent moins soucieux de les observer et de faire honneur à leur parole souveraine. Si la mauvaise foi ou la faiblesse coupable, qui conduit à des conséquences analogues, mérite, lorsqu'elle s'exerce dans la sphère subalterne de la vie ordinaire, non seulement le blâme, mais plus encore le mépris de tous les honnêtes gens, — il semble qu'elle devrait, quand elle se trouve en la personne d'un homme, qui veut régner sur d'autres hommes, et qui devrait leur apprendre à le respecter pour leur apprendre à lui obéir, être stigmatisée par les plus sévères

arrêts de la postérité. Que notre époque les juge donc ces princes, soit dans leur fourberie, soit dans leur faiblesse qui ne les excuse point, qu'elle les juge, en répandant quelques larmes de compassion, sur les pauvres victimes de tant d'attentats !!

§. 15. Le fort de la Tour rebâti. — Prières et catéchisations défendues dans le ressort de l'Eglise de St. Jean. — Synode de Pinache. — Paol de Berges. — Bagnols. — Arbitrage de Louis XIV. Paix de 1664. — 1656—1678.

On avait promis aux députés suisses, présents aux conférences de Pignerol, de ne point rebâtir le fort de la Tour, rasé par les Français en 1593; mais à peine s'étaient-ils éloignés qu'on se met à réédifier une nouvelle forteresse sur les ruines mêmes de l'ancienne. Deux ans après, elle reçoit ⁽¹⁾ garnison et sert de prison à tous ceux dont on avait à craindre l'influence.

Cette première infraction au traité est bientôt suivie d'autres plus marquées encore. C'est ainsi qu'en 1657, défense est faite de tenir, dans toute la circonscription de l'Eglise de St. Jean, des catéchismes ou des assemblées de prières. — Les Vallées, rassemblées en synode à *Pinache* (mars 1658), prennent la décision de célébrer un jeûne solennel pour implorer la protection du Tout-Puissant, et en même temps, celle de réclamer les bons offices de l'ambassadeur de France, Mr. Servient, auquel les Cantons suisses avaient déjà écrit, au sujet de cette violation flagrante du traité de Pignerol, (30 novembre 1657). — Bien loin de faire droit à leurs demandes, on leur répond, en sommant J. Léger et 6 notables de comparaître à Turin, en mai 1658, et, sur leur refus, on les condamne, le premier à la peine de mort ⁽²⁾, pour avoir prêché à St. Jean malgré la défense qui en était faite, et les seconds aux galères. — Léger, après s'être caché pendant trois ans et avoir perdu tous ses biens et toute sa bi-



bliothèque, se réfugia en Suisse. — Les Cantons helvétiques (9 août 1661), les princes allemands (juillet 1662) écrivent au duc; mais sans obtenir le résultat désiré, et l'on pouvait et devait dès lors s'attendre à de nouvelles épreuves.

En 1662, *Paol de Berges*, qui, par ordre de Bagnols (2^{ème} commandant du fort de la Tour), avait fixé sa résidence à Luserne, se jette sur cette vallée avec 300 bandits. On s'enfuit dans les montagnes, en abandonnant au pillage tout ce qu'on possédait, pour aller errer pendant deux ans entiers, dans le Pragela (encore français) et en Dauphiné. Les biens de leurs victimes ne suffisent plus aux persécuteurs; ils veulent encore se rendre maîtres de leurs personnes, pour les soumettre aux traitements barbares qu'ils savent si bien inventer, si bien appliquer. — En conséquence, un édit (19 mai 1663) ordonne à tous les fugitifs, de rentrer dans les états du duc et de se constituer prisonniers au fort de la Tour. Mais ni cet ordre, ni celui du 25 juin, qui n'en est que la répétition, ne changent la détermination des Vaudois, et *Josué Janavel*, à la tête de 2 ou 300 bannis, sait se défendre contre les troupes qui, sous le commandement du marquis de Fleury et du sire d'Angrogne, avaient envahi les Vallées dès le mois d'avril. On aurait peut-être à reprocher à ces courageux défenseurs de la liberté religieuse, quelques duretés à l'égard des communautés papistes inoffensives; mais, en songeant aux maux soufferts, aux privations endurées et à l'injustice criante, dont ils étaient l'objet depuis si long-temps, on comprendra leur exaspération et l'on sera moins disposé à les blâmer d'actes, commandés souvent par la nécessité de pourvoir à leur subsistance.

Le 6 juillet, attaqués dans 4 directions différentes, par le marquis de Fleury et par Bagnols (avec plus de 4000 soldats), 6 ou 700 montagnards, se replient jusqu'au *Roccamonéot* (au N.-E. de la Tour) et y opposent une vigoureuse résistance, que couronne le plus brillant triomphe. La poursuite qu'ils font de l'ennemi, ne s'arrête qu'à la vue d'une réserve de cavalerie, déployée dans la plaine. Les vaincus, pour se venger de leur dé-



faite, livrent aux flammes le hameau de Ste. *Marguerite*, (1) et massacrent 25 hommes qu'ils surprennent à Rora.

A la fin de l'année (1663), *Damian*, ayant remplacé Fleury et ayant reçu des renforts, attaque de nouveau (25 décembre) les Vaudois, qu'il chasse de la plaine, mais qu'il ne peut forcer dans leurs montagnes. Telle était la situation dans laquelle se trouvaient les Vallées quand, à la sollicitation des ambassadeurs des Cantons évangéliques suisses, à Turin, et de Mr. Servient, l'un des signataires de la paix de Pignerol, on accorde une trêve de 12 jours d'abord, mais qui, renouvelée à chaque expiration, dure jusqu'à la fin des négociations (2) (février 1664). On eut beaucoup de peine à s'entendre sur les quelques points, qui devaient servir de base à un traité futur, renvoyé à l'arbitrage de Louis XIV.

Cependant l'édit accordé par Charles Emmanuel (14 février 1664) octroyait la grâce de 36 ou 37 bannis et admettait toutes les Vallées au bénéfice de la paix de Pignerol. Toutefois, il enlevait plusieurs privilèges (3) et réclamait à 15,000 laboureurs ruinés la somme énorme de 2 millions!! — Ni l'intervention des Cantons suisses, ni celle des Etats-Généraux de Hollande, ni celle de l'Angleterre ne purent modifier ces décisions. L'arrêt de Louis XIV se fit attendre encore 3 années (jusqu'en 18 janv. 1667), et n'apporta à la paix de 1664 qu'une seule modification, celle de restreindre l'amende de 2 millions à 50,000 fr., payables en 10 ans.

Les Vaudois goûtent quelque repos, pendant les onze dernières années du règne de Charles Emmanuel (+ en 1678), années pendant lesquelles la mort de sa mère Christine, lui donnait la liberté de suivre l'impulsion (4) de son cœur et de se rappeler les services, que les Vaudois lui avaient rendus contre ses oncles (1638—1640), et plus tard encore (1672), contre les Génois.

§. 16. Victor Amédée II^e. — Révocation de l'édit de Nantes. — Edit du duc. — Attaques des Vallées: Gabriel de Savoie, Catinat. — 13,000 personnes enlevées aux Vallées. — Emigration en Suisse. 1678—1687.

Ils jouissent encore des bienfaits de la paix, sous la régence de Madame Royale et pendant les premières années du règne de *Victor Amédée II*, donnant à leur souverain, chaque fois qu'une occasion s'en présentait, de nouvelles marques d'une fidélité qui ne s'était point encore démentie (1). Mais 18 années ne suffisent point, pour faire disparaître les traces de souffrances aussi intenses et aussi répétées, que celles qui s'étaient abattues sur les Vallées, et leurs blessures auraient-elles été cicatrisées, qu'elles durent bientôt saigner avec une nouvelle force. Nous sommes en 1685; c'est l'année de *la révocation de l'édit de Nantes* (22 octobre). Louis XIV, persécuteur et bourreau des réformés de ses états, veut encore poursuivre son oeuvre de destruction jusque par delà les limites de son royaume. Son ambassadeur, *de Rébenac-Feuquières*, engage, puis contraint, par la menace d'un envahissement des Vallées, par 14,000 français, le jeune duc à imiter l'exemple du grand roi, c'est-à-dire à ne plus tolérer, dans ses états, d'autre religion que celle du pontife de Rome. En janvier (31) 1686, paraît un édit de (2) Victor Amédée, défendant tout culte non-romain, bannissant les pasteurs et les instituteurs, enjoignant de faire baptiser les enfants par les curés. C'est en vain que les malheureux Vaudois adressent au duc les plus humbles prières, que les représentants des puissances protestantes rappellent les patentes de 1561, 1602, 1603, 1655 et 1664, on n'obtient, par l'organe du marquis de St. Thomas, qu'un triste et humiliant aveu: „*le duc n'est pas libre d'en agir autrement*“. Les députés protecteurs demandent alors, pour les Vaudois, la faculté d'émigrer. Pour statuer à ce sujet, les communautés des Vallées se réunissent à Angrogne, (18 et 28 mars 1686) et y prennent la décision de s'en remettre à la prudence des ambassadeurs. — Par un brusque revirement d'opinion, le

duc, à l'arrivée de ces derniers, ne veut plus traiter de cette affaire qu'avec les délégués des Vallées elles-mêmes, et, pendant que ceux-ci, — dont les uns veulent se soumettre à la dure nécessité de quitter leurs foyers et les autres demandent simplement la révocation de l'édit du 31 janvier, — perdent un temps précieux, le duc publie un nouvel édit qu'il déclare irrévocable et définitif (9 avril).

Cet édit pouvait devenir la source d'une désunion funeste parmi les Vaudois, — les uns voulant rester, comme on le leur permettait, moyennant la perte de tous leurs droits et une soumission complète à l'édit de janvier, — les autres désirant émigrer, comme on feignait de leur en octroyer la permission; mais il produisit l'effet tout contraire, et les Vaudois, unis (¹) par la présence d'un danger commun, participent à la Ste. Cène le dimanche suivant, jour de Pâques, prennent les armes et construisent quelques travaux (²) en terre et en pierres sèches. Leurs forces s'élevaient à 2500 combattants.

Le duc va lui-même passer en revue les troupes de Catinat (8 bataillons d'infanterie, quelques régiments de cavalerie et la garnison de Pignerol) ainsi que celles de ses propres troupes, qui devaient coopérer à l'attaque des Vallées.

Le 22 avril, l'armée papiste entre en action. Une partie, sous le commandement de *Gabriel de Savoie*, remonte le val Luserne, l'autre, sous Catinat, pénètre dans les vallées de Pérouse et de St. Martin. Ce dernier, repoussé du *Pramol*, en la personne du colonel *Villevieille*, renouvelle les massacres de 1655, dans *Rioclarét*, qui comptait sur sa soumission et se fait en l'édit du 9 avril; puis se replie sur le *Pramol*, dont il s'empare, sans en empêcher les défenseurs (au nombre de 200) de se retirer au quartier de *Peumian*.

Les Piémontais obtiennent des résultats plus décisifs. Après avoir balayé, avec son artillerie, les postes avancés des Vaudois, Gabriel de Savoie se porte sur la vallée d'Angrogne, que défendaient 500 hommes, et perd d'abord un jour tout entier à l'attaque des *Casses* et de la *Vachère*. Malheureusement les défenseurs

de ces postes, ayant appris ce qui était arrivé dans la vallée de St. Martin et craignant d'être coupés, parlementent et mettent bas les armes, sur l'assurance écrite de Gabriel de Savoie, qu'on respecterait leurs personnes. Les autres retranchements imitent leur exemple, même jusqu'à ceux de Bobbi, qui, les derniers, consentent à se rendre. — La parole donnée, la signature d'un prince n'était point une garantie pour les Vaudois; il ne fallait y voir que la ruse d'un bourreau et non point l'honneur d'un soldat. Au reste, les leçons si fraîches de l'expérience auraient dû leur apprendre à se méfier des Pianezza, des princes de Savoie, des ducs eux-mêmes, si souvent violateurs de leurs propres promesses. Pour avoir été trop confiants, pour avoir livré leurs positions, 12000 d'entre eux et 2000 de leurs enfants sont arrachés du sol natal, disséminés, les premiers dans 13 ou 14 forteresses du Piémont, les seconds parmi les familles papistes du même pays. Heureux sont ceux, qui ont eu la prudence de ne point se rendre et de se réfugier sur les montagnes! Ils savent se faire redouter de leurs ennemis et obtiennent d'eux des saufs-conduits pour la Suisse, où ils se rendent en trois détachements différents.

Ce dernier pays fait de nobles démarches auprès du duc, qui, ayant obtenu des cantons limitrophes, la garantie de ne plus laisser rentrer, dans les Vallées, les faibles débris de leurs anciens possesseurs, permet aux 3000 d'entre eux, qui ont échappé à la maladie, à la corruption, aux galères de Louis XIV (1), de se rendre dans l'asile qui leur est offert. Néanmoins leur départ est différé jusqu'aux approches de l'hiver, afin que les neiges des Alpes diminuent encore le nombre déjà si restreint des exilés, en faisant des victimes, surtout parmi les vieillards, les malades, les femmes et les enfants. Grandes sont leurs souffrances, mais nombreux aussi sont les soins prévenants des Cantons évangéliques, qui, sur leur route, échelonnent des commissaires, pour venir à leur secours. Les dernières bandes d'émigrants arrivent à Genève, en février 1687; mais aucune d'elles n'a à sa tête ou ne comprend dans ses rangs, les 9 pasteurs, qui se trouvaient aux Vallées, lors de la malheureuse capitulation du

24 avril 1686, et les réclamations qu'on fait à Turin, à leur sujet et à celui des enfants enlevés à leurs parents, ne font que rendre plus dure la captivité des uns et la surveillance des autres plus active. — On va même si loin, qu'à Turin on renvoie tous les laquais *barbets* (nom donné aux Vaudois par les catholiques), dont jusqu'alors on faisait grand cas, à cause de leur fidélité.

Ce qui seul est capable de nous faire oublier la patrie absente et des maux, dont toutes les conséquences sont sous nos yeux, ce qui seul peut nous consoler, quand nous avons pleurer des êtres qui nous sont chers, c'est la confiance en celui „*qui verra toutes choses passer et dont la Parole ne passera point*“, et ensuite la compassion, l'affectueuse sympathie dont nous sommes l'objet de la part de nos semblables. Aussi la sollicitude fraternelle, dont les entourent les habitants de Genève, dut être, pour les pauvres Vaudois, un grand élément de consolation, et les pleurs, provoqués par les larmes dont le récit de leurs infortunes était entrecoupé, étaient comme une rosée, ranimant la fleur desséchée de leur existence. — Aux 2900 exilés, sont prodigués les soins les plus touchants : on panse leurs blessures, on remplace leurs haillons par des habits chauds ; chaque citoyen veut loger quelques-uns de ces infortunés captifs, et ils peuvent, dans un jeûne solennel, célébré à leur occasion, remercier le Tout-Puissant de leur heureuse délivrance, avec des frères, qui pratiquent si largement la charité chrétienne. —

Pour ne point exposer les Vaudois à la tentation de vouloir retourner, dans la patrie qu'ils viennent de quitter, on les répartit, en attendant l'effet des démarches faites auprès des princes protestants d'Allemagne, dans différentes ⁽¹⁾ localités, moins rapprochées que Genève des frontières de Savoie, (Zurich, Bâle, Schaffouse, St. Gall, Appenzel, les Grisons, Glaris et Berne), et l'on cherche à les attacher au sol, qui devient momentanément leur nouvelle patrie, en leur donnant des terres à cultiver et en les secourant du produit des collectes, faites en Angleterre, en Hollande, dans le Brandebourg, dans l'électorat de Hesse, dans celui de Saxe et dans la ville libre de Brême.

§. 17. Tentatives des Vaudois pour rentrer dans les Vallées. — La Glorieuse rentrée, (Henri Arnaud). — Siège de la Balsille. — Paix. 1687-1690.

Cependant, ils forment bientôt, en secret, l'audacieux projet (1) de rentrer dans leurs foyers. Le courageux défenseur de Rora, *Janavel*, en est regardé comme l'auteur, par les uns, tandis que les autres l'attribuent au pasteur *Henri Arnaud* (2), dont nous parlons pour la première fois, mais qui bientôt attachera à son nom la renommée, qui suit les héros.

Leur séjour datait à peine de cinq mois, que la bailli d'Ouchy fait rebrousser chemin à 350 d'entre eux, venus de différents points de la Suisse, pour mettre à exécution cette hardie entreprise.

L'année suivante, et après avoir envoyé des émissaires dans les Vallées, pour s'enquérir des chemins à suivre, ils se donnent rendez-vous à *Bex* (canton de Berne), pour la nuit du 9 au 10 juin (1688). — Six ou sept cents hommes, à la tête desquels se trouvait Henri Arnaud, étaient déjà arrivés, quand ils sont découverts et contraints de se séparer.

Les Cantons, regardant ces tentatives comme le comble de l'ingratitude et craignant les conséquences qu'elles pourraient avoir, redoublent alors leurs instances, auprès des princes protestants d'Allemagne (3), dans les Etats desquels on en répartit près de 2300, (dans le Brandebourg, dans les 3 Hesses, dans le Hanau, dans le Nassau-Schaumbourg, dans le Palatinat et dans le Wurtemberg); mais parmi lesquels ne se trouve point H. Arnaud, qui s'est enfui en Hollande, pour sonder, sur son projet, le prince d'Orange (4).

A la fin de cette année (1688), la guerre (dite de la ligue d'Augsbourg) éclate entre la France et l'Allemagne. Le Palatinat est envahi par les Français. Les 800 Vaudois, qui venaient de s'y fixer, prennent aussitôt le chemin de la Suisse, entraînant avec eux une partie de ceux des leurs, qui avaient été dirigés en Wurtemberg, et arrivent à Schaffouse, où ils sont bien reçus.

Henri Arnaud, qui était de nouveau en Suisse, à Neuchâtel, prend si bien ses mesures (1), malgré la surveillance dont il était l'objet, que 900 Vaudois, réunis dans la forêt de *Prangins* (2) (près Nyon), peuvent s'embarquer (16 août 1689) et aborder dans le Chablais, entre Nernier et Yvoire.

Nous ne les suivrons (3) point, jour par jour, dans leur marche pénible et dangereuse. Il nous suffira de savoir qu'ils unissent toujours la prudence au courage, payant tout ce qu'on leur fournit, prenant avec eux des otages, dans tous les lieux où ils passent, franchissant, pendant 8 jours consécutifs, les nombreux chaînons des Alpes, livrant au pont de *Salabertrand* un glorieux combat à 2500 Français, qu'ils culbutent, et mettant enfin (27 août), au 11^e jour, le pied sur le sol (4) vaudois, à la Balsille, (val St. Martin).

Il n'étaient plus que 700 hommes, que la nécessité et la faim (5) obligent encore à se diviser. Une partie (400) reste dans la vallée de St. Martin et l'autre (6) passe dans celle de Luserne, où elle s'empare de Bobbi et attaque, mais inutilement Villar, dont cependant elle incendie le couvent. — La prudence les rend alors peut-être cruels, car il ne font quartier ni aux soldats, ni aux paysans, ni aux frères apostats, qui tombent entre leurs mains.

Une partie de l'été s'écoule à ramasser quelques provisions et à guerroïer pour se les procurer. Tout-à-coup, (22 octobre) ils apprennent que 2000 français (7) franchissent les montagnes, qui séparent le Pragela du val St. Martin. Sur le conseil d'Arnaud, ils se décident alors à quitter la plaine et à se réfugier à la Balsille, qu'ils mettent en état de supporter un siège, par des travaux exécutés avec soin et avec art. Là, quoique seulement au nombre de 400 (ceux de Luserne ne les avaient point rejoints), ils résistent aux attaques de l'ennemi, que l'hiver contraint bientôt à se retirer et dont ils n'écoutent point les propositions. — Au printemps, Catinat avec 22,000 hommes, donne (1^{er} mai 1690) un premier assaut, qui est repoussé avec vigueur, et, ce n'est que lorsqu'il eût cédé le commandement au

marquis de Feuquières et que celui-ci eût, avec son artillerie, détruit tous les ouvrages des Vaudois assiégés (14 mai), que les 400 héros de la Balsille songent à leur abandonner un lieu illustré, par une si belle défense, et à s'enfuir, à la faveur d'un brouillard épais, à travers les précipices des montagnes.

Quatre jours après (c'était un dimanche), ils ont la satisfaction d'apprendre que Victor Amédée s'était déclaré, pour la ligue d'Augsbourg et contre la France, et celle de se voir faire des offres (1) de paix, qu'ils acceptent avec une joie d'autant plus grande, que depuis 9 mois ils n'avaient ni trêve, ni repos. — On remet immédiatement entre leurs mains le village de Bobbi, et bientôt la permission de rentrer dans les Vallées est accordée aux familles (2) exilées, à qui l'on restitue, en outre, leurs propriétés. — Les apostats jouissent même de la faveur d'abjurer le catholicisme. L'acte de pacification, donné plus tard (les 13 et 23 mai 1694), annule l'édit de janvier et celui d'avril 1686, et, bien que la pape Innocent XII (dans sa bulle du 19 août 1694) déclarât l'édit nul et non avenu, il ne laissa pas que d'être enregistré par le sénat de Turin, (13 août). —

§. 18. Français du Dauphiné et du Pragela dans les Vallées. — Traité de Lorette. — Leur expulsion. — Départ pour Genève. — Colonies en Allemagne. — 1690 - 1697.

Quoique bon nombre des exilés de 1687 eussent profité du droit, qui leur était accordé de rentrer dans leurs foyers, les Vallées ne comptaient pas plus de 3 à 4000 habitants en 1690. — Il est vrai que bientôt des frères du Pragela et du Dauphiné, fuyant l'intolérance et la persécution de Louis XIV, vinrent se fixer au milieu d'eux et réparer, par les travaux de la paix, les maux de la guerre.

Cinq ans s'étaient à peine écoulés que de nouvelles calamités, partielles, il est vrai, viennent troubler le calme des Vallées. Dans un traité secret, conclu avec Louis XIV à *Lorette*

(1696), le duc s'engage à interdire toute communication des habitants des Vallées avec les sujets du grand roi et à bannir de ses Etats ceux de ces derniers, qui y avaient trouvé un refuge depuis près de 5 ans. — L'émigration (1) en Suisse commence, dès août et septembre; mais ce n'est qu'en 1698, et à la suite de l'édit du 1^{er} juillet de la dite année, édit qui ne donnait que 2 mois pour l'exécution de ses ordres, qu'elle se fait en masse. Sept pasteurs, au nombre desquels se trouve le célèbre Arnaud, et 3000 Français (du Pragela (2) et du Dauphiné) viennent réclamer de Genève, où ils arrivent les premiers jours de septembre (1698), une hospitalité si généreusement offerte onze ans auparavant à leurs frères des Vallées. De la Suisse, ils passent en Allemagne (3) et y forment différentes colonies, dans le Wurtemberg, dans les Hesses et dans différentes petites principautés. Elles y jouirent de certains privilèges, accordés par leurs nouveaux souverains, et conservèrent assez long-temps l'usage de la langue (4) française, qui est encore en vigueur dans l'une d'elle, *Dornholzhausen*, pour la prédication comme pour l'enseignement des enfants. L'Angleterre, par des subsides, concourut quelque temps et jusqu'à ce que les grandes guerres continentales survinrent, à l'entretien des pasteurs et des maîtres d'école. Maintenant, sauf celle dont nous venons de parler et dont nous ferons, s'il plaît à Dieu, la petite monographie, toutes ces colonies se sont fondues avec leurs sœurs, les Eglises d'Allemagne, dont la langue et les intérêts leur sont devenus communs.*)

*) Nous aurions, si elle était de quelque importance, à faire ici une remarque sur ces colonies. Toutes elles portèrent le nom de *Colonies Vaudoises*, quoique, comme l'histoire nous le prouve, c'est pour n'avoir point été considérés comme Vaudois, que ceux qui les fondèrent durent aller en exil. Mais plusieurs années de séjour dans les Vallées, mais une origine presque commune (Pragela et Dauphiné), mais une foi et des espérances semblables pouvaient les autoriser à prendre un nom, qu'ils illustraient encore, par leurs souffrances, et qui était, auprès des princes, un motif de plus à leur bienveillance comme à leur commisération (5). Au reste, l'arbitraire put largement suivre ses caprices et se débarrasser des personnes influentes, quelle que fût d'ailleurs leur nationalité.

§. 19. Subsidés royaux et nationaux d'Angleterre, subsidés des Etats-Généraux de Hollande. — Traité d'Utrecht (1713). — Les ducs de Savoie, rois de Sardaigne. — Le Pragela et la partie orientale du val Pérouse cessent d'être français. Pragela persécuté : émigration, 1730. — 1697—1730.

Les quelques Vaudois, qui restent dans les Vallées, après le départ de leurs frères du Pragela et du Dauphiné, sont accablés d'impôts, exigés avec la dernière rigueur. Les temples qui menacent ruine, ne peuvent, par défense de l'autorité, être réparés. Les pasteurs manquent, après l'expulsion de ceux qui se trouvaient alors en Allemagne. Il est vrai que Berne eut la permission d'en envoyer quelques-uns; mais de tous ces faits réunis, il résulte que la position de ces pauvres frères était bien précaire.

Cependant, au commencement du XVIII^e siècle, la Savoie arbore une politique plus libérale. Victor Amédée approuve les subsidés d'Angleterre (royaux, nationaux) et des Etats-Généraux de Hollande, en faveur des Vaudois et, quand, dans la guerre au sujet de la succession d'Espagne, ses Etats furent envahis, il chercha un refuge dans les Vallées, au milieu de ces hommes simples et fidèles, qu'il avait, en prêtant son nom et son pouvoir, laissé persécuter injustement. — La paix d'Utrecht (1713) mit fin à cette guerre et valut à Victor Amédée le titre de roi et l'île de Sicile (¹), bientôt échangée (1717) contre la Sardaigne, qui donne, dès lors, son nom à la royauté des descendants de Humbert-aux-blanches-mains.

Outre la Sardaigne, outre le titre de roi, le duc avait obtenu, par le traité sus-nommé, la vallée de Pragela et la partie orientale du val Pérouse. Il y restait quelques personnes fidèles au culte en esprit et en vérité, même sous la domination française. En 1713, ces deux vallées cessent de dissimuler et fréquentent les temples de leurs frères de St. Martin ou de la partie occidentale du val Pérouse. L'autorité, pendant quelque temps, ferme les yeux sur cette démonstration religieuse; mais tout-à-coup, en 1730, paraît un édit, qui en met les habitants

réformés, dans la nécessité de choisir entre l'abjuration ou l'exil. C'est en vain que *Frédéric Guillaume I*, roi de Prusse, s'emploie auprès de Victor Amédée en leur faveur, comme il l'avait fait en 1725 (1), pour les vallées proprement dites; il n'est pas plus heureux qu'alors, et 360 personnes se retirent dans le canton de Vaud, où elles arrivent en mai 1730 et d'où beaucoup d'entre elles rejoignent leurs amis d'Allemagne. Un certain nombre de prageliens et de pérousiens préférèrent la messe à l'exil, tout en restant réformés dans le cœur.

Cette même année, 1730, Victor Amédée, pressé par le pape Clément XII et par la France, publie un édit (20 juin) ordonnant, sans cependant rien modifier aux privilèges de 1620, aux protestants français de quitter les Vallées, et menaçant des peines les plus sévères ceux de ses sujets, qui chercheraient à entraver sa mesure, en leur offrant un asile. C'est pourquoi 500 nouveaux exilés prennent le chemin de Genève, où ils arrivent en décembre de la même année.

**§. 20. Sort plus heureux. — Droit écrit. —
Défense des frontières contre les Français. —
Egalité des droits. — Pasteurs payés par l'Etat. —
Affaiblissement de la vie religieuse.
1730 — 1814.**

Victor Emmanuel III monte sur le trône, devenu vacant (1730), par l'abdication de son père, et provoque de la part du sénat de Turin (en 1740), la publication abrégée (en 26 articles) des édits concernant les Vaudois. Désormais les Vallées auront un droit écrit, qui servira de règle aux autorités locales, et nous devons constater que cette mesure fut un grand bienfait.

Victor Amédée III (1773 — 1796) eut à se louer des services, que lui rendirent les Vaudois au siège de Coni, à la bataille de l'Assiette et dans la défense des frontières contre les

Français, qui s'emparèrent bientôt de la Savoie et de Nice. On voulut accuser les Vaudois de trahison; mais, après quelques difficultés et quelques démarches, la réponse du roi (4 juin 1794) leur fut favorable, sans cependant leur accorder l'égalité des droits.

Sous *Charles Emmanuel IV* (1796—1802), l'ambassadeur britannique obtient la permission de réparer ou de rebâtir, en d'autres endroits, les temples qui menaçaient ruine, sans avoir toutefois le droit d'en augmenter le nombre. Après l'envahissement des Etats de Charles Emmanuel, (qui ne règne plus que sur l'île de Sardaigne, 1798—1802), et après l'abdication de ce dernier en faveur de son frère, *Victor Emmanuel I* (1802), les Vaudois deviennent français et jouissent, comme citoyens, de l'égalité des droits. Ils combattent dans les rangs de l'armée républicaine contre Souvarow; ils arrachent à la mort 300 blessés (1) français et reçoivent les plus brillants éloges, dans un ordre du jour du général Suchet. La victoire de Marengo (14 juin 1800) avait décidé du sort du Piémont et délivré les Vallées de la présence des armées belligérantes, sans empêcher que l'on n'y souffrît de la disette et de la misère, provoquées par le pillage et les contributions de guerre. — Les pasteurs, privés, depuis qu'elles étaient françaises, du subside royal, irrégulièrement secourus par le subside national, sont dans la position la plus critique et n'en sortent que par le froissement des Eglises catholiques, auxquelles on enlève leurs rentes. Ce n'est qu'en 1805 que celles des Vaudois sont assimilées (2) aux autres Eglises de cultes non-catholiques de l'empire français. — Rien de remarquable ne se passe dans les Vallées jusqu'à la fin de la domination française (1814), et tout ce qui nous reste à enregistrer, après avoir signalé le tremblement (3) de terre de 1808 c'est l'affaiblissement de la vie religieuse, que le contact avec les peuples du dehors et le service militaire expliquent, sans le justifier.

§. 21. Chute de Napoléon. — Les Vallées à la Sardaigne. — Tout est rétabli sur l'ancien pied. — Souffrances et pénurie; mais plus de persécutions ouvertes. — Collectes pour édifier des hôpitaux. — Egalité des droits. — 1814—1860.

A la chute de Napoléon (1814), Charles Emmanuel recouvre tous ses Etats, et les Vallées, qui n'avaient pas cru devoir demander leur émancipation aux signataires du traité de Vienne, voient, après 15 années de liberté, rétablir, pour elles, toutes les anciennes mesures restrictives. Le temple de St. Jean est fermé, les rentes qui avaient appartenu aux curés leur sont enlevées, et les intérêts des années de jouissance réclamés. Les fonds et secours étrangers n'arrivent plus que fort irrégulièrement, et bien qu'on ait fait grâce aux Vaudois des intérêts des rentes, dont ils avaient joui; bien qu'on leur ait accordé, un an après l'avoir fermé, la réouverture du temple de St. Jean, ils devaient grandement souffrir de la position, que leur avaient faite les événements politiques. Les pasteurs et les instituteurs étaient surtout dans la plus grande pénurie, et ce n'est qu'en 1816 (27 février) que paraît un édit royal, accordant 500 fr. à chacun des 13 ⁽¹⁾ pasteurs établis dans les Vallées, et permettant aux habitants l'exercice de la médecine et la conservation des biens, acquis sous la domination française. — Rome avait émoussé ses armes, et nous n'avons plus à enregistrer, de la part des évêques de Pignerol, que quelques ouvrages de controverse, auxquels les pasteurs des Vallées répondent avec succès.

L'abdication de Charles Emmanuel ouvre les marches du trône à *Charles Félix* (1821—1831), qui, influencé par les représentants de la Prusse, de l'Angleterre, de la Suisse et de la Hollande, permet que les Vaudois bâtissent, avec le produit de collectes, faites à l'étranger, ⁽²⁾ un hôpital à la Tour (1825) et un deuxième à Pomaret.

Rien n'a plus interrompu, de la part de leurs princes, la tranquillité des Vallées, qui, le 17 février ⁽³⁾ 1848, ont obtenu de *Charles Albert* (1831—1848) la complète égalité des droits

du citoyen, égalité qui, sous *Victor Emmanuel II* (1848— . .), le généreux champion de la liberté italienne et de la liberté religieuse, (1) ne sera point un vain mot, mais la certitude qu'une ère nouvelle va commencer pour elles, si, mettant, comme par le passé, leur confiance en „*Celui pour qui mille ans sont comme un jour et un jour comme mille ans*“, elles continuent à se rappeler qu'elles ont été l'asile de la vérité et de la foi, et que la paix ne doit point détruire, ni affaiblir ce que les persécutions ne purent anéantir!

Sur l'herbe qui les recouvre, sur les montagnes qui les dominant, sur les rochers qui les surplombent, comme dans les torrents qui les sillonnent, le sang des martyrs, qui a coulé tant de fois pour la cause de l'Évangile, semble crier à leurs habitants: „*N'oubliez point la seule chose nécessaire*“! „*C'est Dieu qui nous soutint dans les souffrances, que ce soit aussi à Dieu seul, que vous regardiez, dans le calme de la paix*“!

— 38 —

Précis chronologique
de
l'Histoire des vallées vaudoises.

NOTES.

Page 1^{ère}.

(¹) Sur le *Gnosticisme*, voy. l'ouvrage de Mr. J. Matter: Histoire du Gnosticisme (3 vol. in 8^o), Paris, 1828.

(²) On compte 10 persécutions :

- 1^{ère} sous Néron, de 64—68;
- 2^e — Domitien, en 95;
- 3^e — Trojan, en 106;
- 4^e — Marc-Aurèle, 166—177;
- 5^e — Septime-Sévère, 199—204;
- 6^e — Maximin, 235—238;
- 7^e — Décus, 250—252;
- 8^e — Valérien, 256—260;
- 9^e — Aurélien, 275;
- 10^e — Galère, 303—313; (*ère des martyrs*).

(³) Plusieurs empereurs d'Orient et plusieurs évêques se déclarèrent, dans la suite, contre les images et portèrent le nom d'*Iconoclastes*. Cette question eut un grand retentissement durant une bonne partie du VIII^e et du IX^e siècle (726—854), jusqu'à ce que le 2^e concile de Nicée (787), favorable au parti opposé, les *Iconolâtres*, eût déclaré que les images seraient

honorées en mémoire et pour l'amour des originaux et jusqu'à ce que, Théodora, veuve de l'empereur Théophile, eût rétabli leur culte, 854.

Page 2.

(¹) L'Église fut éprouvée par de nombreuses hérésies dont nous voulons, en suivant l'ordre chronologique, citer brièvement les plus importantes.

1^o *les Manichéens*, de Manès (277), qui voulait se faire passer pour le *Paraclet* (St. Esprit). C'est un système dualiste (voyez Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 1^{er} livre, page 244 et suiv. Bonn, 1831).

2^o *les Ariens*, subordonnant le Fils et le St. Esprit au Père, tirent leur nom d'Arius, qui fut condamné par le concile général (écuménique) de *Nicée* (325), par celui de *Sardique* (347) et qui vit sa doctrine approuvée par le concile de *Rimini* où assistaient plus de 400 évêques. Après avoir compté Constantin-le-Grand parmi ses adhérents, cette hérésie s'étendit sur une grande partie de l'Occident, en Gothie, dans l'O. de la France, en Espagne, etc., et dut être une deuxième fois anathématisée par le 2^o concile de Constantinople, 381.

3^o *les Pélagiens* — Pélage, moine breton (412), ne voit dans le péché qu'un effet de l'habitude et dans le salut qu'un résultat de l'effort humain, (*opus operatum*).

Le Semi-pélagianisme, système intermédiaire entre l'Augustinisme et le Pélagianisme, est dû à *Jean Cassian*, moine de Marseille († 432).

4^o *les Nestoriens*, condamnés par le concile d'Ephèse, 439. Ils reconnaissent deux personnes en J. C. et sont iconoclastes.

5^o *les Eutychiens*, n'admettent qu'une seule nature, 449. Ils sont condamnés par le concile de Chalcedoine (451),

et comptent plus tard quand même les empereurs Zénon (482) et Anastase (491) parmi leurs partisans.

6° *les Monothélites*, reconnaissent deux natures; mais une seule volonté, celle du Verbe. Tolérée par le pape Honorius I, favorisée par l'empereur Héraclius, cette hérésie est condamnée par le concile du Latran, convoqué par le pape Martin I (649).

(²) Les IX^e, X^e et XI^e siècles.

(³) Sergius III, 904; Jean X, 914; Jean XI, 931 et Jean XII, 956.

(⁴) Le pape Célestin I se plaint de ce que plusieurs prêtres n'admettent point ce que l'Eglise enseigne, (422—432).

Vigilance, à la fin du IV^e siècle, se déclare contre les innovations introduites dans l'Eglise. Il fixe sa résidence dans les Alpes cottiennes, au pied du mont Viso, ainsi non loin des vallées vaudoises.

Le *concile de Francfort*, 794, rejette les décisions du 2^e concile général de Nicée (787), qui s'était déclaré en faveur du culte des images.

Claude de Turin, chapelain de Louis le Débonnaire et évêque de Turin en 822, sous le pontificat de Pascal I, écrit contre les images et les bannit des basiliques.

(Voir A. Monastier, au 1^{er} chap. du I vol.)

(⁵) Tout le monde n'ayant pas une encyclopédie, je me permettrai, par exception, de donner à ce sujet une note un peu longue.

Sous *Henri Ier*, roi de France (1031—1060), et sans doute par son concours, s'établit une espèce de police pour la guerre. „On l'appela la *trêve de Dieu**) ou *du Seigneur*, monument de la faiblesse du gouvernement et du malheur des temps. „Chaque seigneur prétendait avoir droit de se faire justice à main armée; et, comme les seigneurs étaient multipliés à l'infini, ce n'était partout que violences et brigandages. On chercha

*) Dès 1034.

„longtemps un remède à un mal si contraire à la religion et à
„la société, et on commença d'abord par ordonner *) que, depuis
„l'heure de *none* **) du Samedi, jusqu'à l'heure de *prime* ***) du
„Lundi, personne n'attaquerait son ennemi, moine ou clerc, mar-
„chand, artisan ou laboureur. On statua ensuite †) que, depuis
„le Mercredi au soir jusqu'au Lundi matin, on ne pourrait rien
„prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger
„le gage d'une caution. Le concile de *Clermont* (1095), celui
„où fut publiée la première croisade, confirma ces dispositions,
„et les étendit même aux veilles et aux jours de fêtes de la
„vierge et des saints apôtres. Il déclara de plus que depuis le
„Mercredi qui précède le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à
„l'octave de l'Épiphanie, et depuis la Septuagésime jusqu'au
„lendemain de la Trinité, il ne serait permis ni d'attaquer, ni
„de blesser, ni de tuer, ni de voler personne, sous peine d'ana-
„thème et d'excommunication.“ (Anquetil, Paris 1833, in-18,
vol. 4, page 91).

Quelques prélats et seigneurs, intéressés au désordre ne voulurent pas d'un règlement qui leur faisait tomber les armes des mains. Les Normands surtout ne se rangèrent sous cette espèce de loi que lorsque la peste, appelée *maladie des ardents* ††), les eut éprouvés. Mais alors, ils allèrent plus loin que les autres et établirent chez eux une association qu'on appela la *confrérie de Dieu*. — Ceux qui en étaient membres portaient un petit *capuchon blanc* et une *médaille de la Vierge*, attachée sur la poitrine. *Mézeray* (Abrégé chronologique de l'histoire de France, T. I, page 497, Paris 1690, in-4°) en attribue l'idée à un charpentier d'Auvergne, du nom de *Durand*.

*) 1041, au concile provincial de *Tuluges*, dans le Roussillon.

**) Neuf heures du soir.

***) Une heure du matin. — Le concile provincial d'Auxonne eut le même but.

†) En 1053, douze ans plus tard.

††) 1066.

Cette trêve ou paix de Dieu a été établie dans le comté de Barcelone, en 1060, par son souverain, Raymond Bérenger, et en Angleterre, en 1080, par Guillaume le Conquérant. — L'observation en fut de nouveau recommandée par les papes Pascal II (1102), Calixte II (1123), Innocent II (1139) et Alexandre III (1180) et, dès 1121, la diète de *Würtzbourg* l'avait adoptée comme loi de l'empire. — Au reste, les croisades vinrent bientôt faire cesser les guerres privées, en donnant à l'humeur belliqueuse de l'époque un vaste champ, dans lequel elle avait pour elle, la sanction et les bénédictions de l'Eglise.

(^e) Voy. Léger P. I, page 131.

Les vallées, dont on veut parler ici, sont celles qui prirent le nom de *vallées vaudoises*. Elles sont au nombre de 3 et situées sur le versant oriental des Alpes, aux frontières de l'Italie et de la France, occupant la contrée que les anciens appelaient *Alpes Cottiennes*. Nous en donnons les noms.

1^o La demi vallée de *Pérouse*, au N. E.; — val intérieur du Pramol; — limites: au nord, la rivière Cluson; au sud, les montagnes de Sée.

2^o La vallée de *St. Martin*, au N.; —
rivière: germanasque, qui se jette dans le Cluson.
vallons intérieurs:

au nord:

Macel ou Balsille;

au sud:

Rioclaret,

Faët,

Roderet,

Prâli.

3^o La vallée de *Luserne*, au sud; —

rivière: le Péllice, qui reçoit:

l'Angrogne,

la Luserne,

et autres petits affluents.

I.

CONFESSION DE FOI

des anciens Vaudois, datée de l'an 1120 et traduite de l'idiome vaudois.

(Monastier II, p. 316).

1^o Nous croyons et tenons fermement tout ce qui est contenu dans les douze articles du Symbole, appelé des Apôtres, tenant comme une hérésie tout ce qui y est en désaccord et ne convient pas avec les dits douze articles.

2^o Nous croyons en un Dieu, Père, Fils et St. Esprit.

3^o Nous reconnaissons pour saintes Ecritures canoniques, les livres de la sainte Bible.

Moïse, autrement la Genèse.

Moïse, dit l'Exode.

Moïse, dit le Lévitique.

Moïse, dit les Nombres.

Moïse, dit le Deutéronome.

Josué, les Juges, Ruth.

1 Samuel. — 2 Samuel.

1 des Rois. — 2 des Rois.

1 des Chroniques. — 2 des Chroniques.

1 Esdras. — Néhémie. — Esther. — Job. — Le livre des Psaumes. — Les Proverbes de Salomon.

L'Ecclésiaste, autrement dit le Prédicateur.

Le Cantique de Salomon. Les Prophéties d'Esaië, de Jérémie. Les Lamentations de Jérémie, Ezéchiel, Daniel, Osée. Joël, Amos, Abdias, Jonas. Michée, Nahum. Habacuc. Sophonie, Aggée. Zacharie, Malachie.

Maintenant suivent les livres apocryphes, qui ne sont pas reçus par les Hébreux. Mais nous les lisons, comme dit saint Jérôme dans son prologue sur les Proverbes, pour l'enseignement du peuple, et non pour confirmer les doctrines de l'Eglise; savoir:

Le troisième livre d'Esdras.

Le quatrième livre d'Esdras.

Tobie, Judith, la Sapience. L'Ecclésiastique, Baruc,
avec l'Épître de Jérémie.

Esther, depuis le dixième chapitre jusqu'à la fin.

Le cantique (le chant) des trois enfants dans la fournaise.

L'histoire de Susanne.

L'histoire du Dragon.

Le premier (livre) des Machabées.

Le second des Machabées

Le troisième des Machabées.

Maintenant suivent les livres du Nouveau Testament:

L'Évangile de saint Matthieu.

L'Évangile de saint Marc.

L'Évangile de saint Luc.

L'Évangile de saint Jean.

Les Actes des Apôtres.

Épître de saint Paul aux Romains.

1 Aux Corinthiens,

2 Aux Corinthiens.

Aux Galates.

Aux Ephésiens.

Aux Philippiens.

Aux Colossiens.

La 1 aux Thessaloniens.

La 2 aux Thessaloniens.

La 1 à Timothée.

La 2 à Timothée.

A Tite.

A Philémon.

Aux Hébreux.

Épître de saint Jacques.

La 1 Épître de saint Pierre.

La 2 Épître de saint Pierre.

La 1 Épître de saint Jean.

La 2 Épître de saint Jean.

La 3 Épître de saint Jean.

Épître de saint Jude.

L'Apocalypse de saint Jean.

4° Les livres susdits enseignent ceci. Qu'il y a un Dieu tout puissant, tout sage, tout bon, qui par sa bonté a fait toutes choses. Car il a formé Adam à son image et ressemblance; mais que, par l'envie du diable et par la désobéissance dudit Adam, le péché est entré dans le monde, et que nous sommes pécheurs en Adam et par Adam.

5° Que Christ a été promis aux pères (patriarches) qui ont reçu (accepté) la loi, afin que (à ce que) connaissant par la loi leurs péchés, leur injustice et leur insuffisance, ils désirassent l'avènement de Christ pour satisfaire à leurs péchés et pour accomplir la loi par lui-même.

6° Que Christ est né au temps ordonné de Dieu son Père, c'est à savoir, à l'heure que toute iniquité abondait, et non pas pour (opérer) les bonnes œuvres seulement. Car, tous étaient pécheurs, mais afin qu'il nous fit grâce et miséricorde comme (celui qui est) véritable.

7° Que Christ est notre vie, et vérité, et paix, et justice, et pasteur (berger), et avocat, et victime, et sacrificateur (prêtre), lequel est mort pour le salut de tous les croyants, et ressuscité pour notre justification.

8° Et semblablement nous tenons fermement qu'il n'y a aucun autre médiateur et avocat auprès de Dieu le Père, sinon Jésus-Christ. Mais que la vierge Marie a été sainte, humble et pleine de grâce, et de même nous croyons de tous les autres saints qu'ils espèrent dans le ciel la résurrection de leurs corps au (jour du) jugement.

9° De même nous croyons qu'après cette vie il y a seulement deux lieux, un pour les sauvés lequel nous appelons du nom de paradis, et l'autre pour les damnés lequel nous appelons enfer, niant tout-à-fait ce purgatoire, rêve de l'Antechrist et imaginé contre la vérité.

10° De même, nous avons toujours cru que c'est une abomination qu'en ne doit pas préférer devant Dieu que toutes les

choses trouvées (inventées) par les hommes, comme sont les fêtes et les vigiles des saints, et l'eau qu'on appelle bénite, (comme) de s'abstenir certains jours de viande, d'autres aliments (mangers), et choses semblables, principalement les messes.

11° Nous avons en abomination les inventions (trouvailles) humaines, comme antichrétiennes par lesquelles nous sommes troublés et qui portent préjudice à la liberté d'esprit.

12° Nous croyons que les sacrements sont des signes ou des formes visibles de grâce invisible, pensant (tenant) qu'il est bon que les fidèles en usent quelquefois (de ces dits signes, ou formes visibles), si cela peut se faire. Et cependant nous croyons, et nous tenons que lesdits fidèles peuvent être sauvés, en ne recevant pas lesdits signes, quand ils n'ont ni le lieu, ni le moyen (la manière) de pouvoir en user (desdits signes).

13° Nous n'avons connu d'autres sacrements que le baptême et l'eucharistie.

14° Nous devons honneur au pouvoir séculier, en soumission, en obéissance, en zèle (promptitude), et en paiement.

II.

CONFESSION DE FOI,

rédigée par le synode réuni à Angrogne, au lieu dit Chanforans, le 12 septembre 1532, pouvant être considérée comme un supplément à l'ancienne confession de foi de l'an 1120.

(Monastier I, p. 202).

1° Nous croyons que le service divin doit se faire en esprit et en vérité, car Dieu est esprit et veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité;

2° Que tous ceux qui ont été et qui seront sauvés ont été élus de Dieu avant la fondation du monde;

3° Qu'il est impossible que ceux qui ont été ordonnés au salut (élus) ne soient pas sauvés;

4° Que quiconque établit le libre arbitre de l'homme nie entièrement la prédestination et la grâce de Dieu;

5° Qu'il n'y a d'œuvre bonne que celle que Dieu a commandée, et de mauvaise que celle qu'il a défendue;

6° Qu'un chrétien peut jurer par le nom de Dieu sans contrevenir à ce qui est écrit au chapitre V de saint Mathieu, v. 34...., pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom du Seigneur en vain. Or, il n'est point pris en vain, quand le serment tend à la gloire de Dieu et au salut du prochain. De plus, on peut jurer devant le magistrat, parce que celui qui en fait l'office, qu'il soit fidèle ou infidèle, tient sa puissance de Dieu;

7° Que la confession auriculaire n'est point commandée de Dieu, ni déterminée par la sainte Ecriture; que la vraie confession du chrétien est de se confesser à Dieu seul, auquel appartiennent l'honneur et la gloire; qu'il y a une autre sorte de confession, qui est quand quelqu'un se réconcilie avec son prochain, dont il est parlé en saint Matth., ch. V; qu'une troisième confession est quand quelqu'un a commis quelque faute publique et qu'il la confesse aussi publiquement;

8° Que le jour du dimanche nous devons cesser nos œuvres terrestres par zèle pour Dieu, par amour envers nos serviteurs et pour nous appliquer à l'ouïe de la Parole de Dieu;

9° Qu'il n'est point permis au chrétien de se venger en aucune manière de son ennemi;

10° Qu'un chrétien peut exercer l'office de magistrat sur les autres chrétiens;

11° Que l'Ecriture ne détermine au chrétien aucun temps pour jeûner;

12° Que le mariage n'est défendu à personne de quelle condition qu'elle soit;

13° Que quiconque défend le mariage enseigne une doctrine diabolique;

14° Que quiconque n'a point le don de continence doit se marier;

15° Que les ministres de la Parole de Dieu ne doivent

point être transférés d'un lieu à un autre, si ce n'est pour quelque grand bien de l'Eglise;

16° Qu'il n'est point incompatible à la communion apostolique que les ministres possèdent quelques biens particuliers pour nourrir leur famille;

17° Touchant les sacrements, que la sainte Ecriture démontre qu'il n'y a que deux sacrements que Jésus-Christ a laissés; savoir, le baptême et l'eucharistie (ou sainte cène); que nous recevons celle-ci pour témoigner que nous persévérons dans la sainte foi, selon l'engagement de notre baptême, et pour célébrer le souvenir de la passion de Jésus-Christ, qui est mort pour notre rédemption et nous a lavés de nos péchés par son sang précieux.

8) On a voulu également faire dériver ce nom d'un certain *Valdo de Lyon* ou de *Valdès* (sorcier).

9) Dans ces différents pays, ils avaient des noms particuliers; ainsi ceux de: *Cathares, Albigeois, Texerans, Poplicains, Patarins, Bonshommes, Parfaits*, etc. (V. Monastier I, chap VI).

Page 3.

1) Voyez dans Léger un certain nombre de ces écrits et le catalogue des autres (I, 21—90). La plupart sont rédigés en langue romane. La *Noble Leçon* est surtout à signaler.

2) Fraction de l'ancienne *Allobrogie*, (qui comprenait la Savoie, le Dauphiné, les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes) la *Savoie* fut plus tard comprise dans la division territoriale que les Romains appelaient *Gaule Cisalpine*. Ce n'est que vers le V^e siècle (Malte-Brun: Précis de géographie, VII^e vol., p. 619; 1829) qu'elle prit le nom de Savoie (*Sapaudia*). Ses habitants portaient le nom de *Vagienni*, ou *Vageni*, ou *Bageni*.

Vers 406, un peuple confiné aux bords de la mer Baltique, les *Bourguignons*, sous la conduite de leur chef *Godésile*, pénétrèrent dans les Gaules et obtinrent de l'usurpateur Constantin, les contrées sises au pied des Alpes. Ce fut le premier

royaume de Bourgogne. En 413, *Gondicaire* le gouvernait, et la Savoie concourait à former ce royaume, jusqu'en 534, époque à laquelle les Francs s'en emparèrent et mirent fin à la royauté bourguignonne.

Louis le Débonnaire, ayant partagé ses états entre ses fils, Lothaire fut revêtu de la dignité impériale et obtint, pour sa part, l'Italie et l'Allemagne. Ce dernier imita l'exemple de son père et, dans le partage qu'il fit entre ses enfants, l'un d'eux, *Charles*, reçut l'ancienne Bourgogne et la Provence. — Ce fut le 2^e royaume de Bourgogne, 850.

A la mort de ce prince (875), son oncle *Charles le Chauve*, roi de France, recueillit sa succession, possédée encore par *Charles le Gros*, qui réunit (881) momentanément tout l'empire carlovingien. — Mais, après la déposition de cet empereur par la diète de Tribur (dans le Darmstadt), *Boson*, fils de Louis II le Germanique et neveu du fondateur du 2^e royaume de Bourgogne, prit le titre de roi des Bourguignons, (879).

En 888, *Rodolphe I* (Welff) régna sur la Transjurane, dont faisait partie la Savoie, et *Louis l'Aveugle*, fils de Boson, sur la Cisjurane.

Rodolphe II leur succéda en 930, réunissant en sa main les deux fractions de la Bourgogne, sous le nom de royaume d'Arles.

Il eut pour successeur *Rodolphe III*. A la mort de ce dernier (1030), ce royaume passa à l'Allemagne sur qui régnait alors *Conrad II le Salique* (1024), qui, en 1033, publia un édit rendant héréditaires les fiefs, auxquels le morcellement du royaume d'Arles avait donné naissance.

Humbert-aux-blanches-mains (1033) obtint l'un d'eux, la Savoie, avec le titre de comte. Nous nous contenterons de nommer ses successeurs, sans entrer dans les détails de ce qui s'est passé sous leurs règnes.

Comtes :

1048—1069, *Amédée I*.

1069—1078, *Othon*.

- 1078—1094, *Amédée II.*
1094—1103, *Humbert II le Renforcé.*
1103—1149, *Amédée III.*
1149—1188, *Humbert III.*
1188—1233, *Thomas I.*
1233—1253, *Amédée IV.*
1253—1263, *Boniface, dit le Roland.*
1263—1268, *Pierre, dit le Petit Charlemagne.*
1268—1285, *Philippe.*
1285—1323, *Amédée V le Grand.*
1323—1329, *Edouard le Libéral.*
1329—1343, *Aymond le Pacifique.*
1343—1383, *Amédée VI, dit le Comte Vert.*
1383—1391, *Amédée VII, dit le Comte Rouge.*
1391—1440, *Amédée VII, — créé Duc en 1416.*

Ducs :

- 1440—1465, *Louis I.*
1465—1472, *Amédée IX le Bienheureux.*
1472—1478, *Yolante, régente.*
1478—1482, *Philibert I le Chasseur.*
1482—1490, *Charles I, roi de Chypre, 1487.*
1490—1496, *Charles II.*
1496—1497, *Philippe Sans Terre.*
1497—1504, *Philibert II le Beau.*
1504—1553, *Charles III le Bon.*
1553—1580, *Emmanuel Philibert.*
1580—1630, *Charles Emmanuel I.*
1630—1637, *Victor Amédée I.*
1637—1638, *François Hyacinthe, sous la tutelle
de sa mère.*
1638—1648, *Christine de France, régente.*
1648—1678, *Charles Emmanuel II.*
1678—1730, *Victor Amédée II, Roi, 1713.*

Rois :

- 1730—1773, *Charles Emmanuel III.*

1773—1796, *Victor Amédée III*.

1796—1802, *Charles Emmanuel IV*, abdique.

1802—1821, *Victor Emmanuel I*.

1821—1831, *Charles Félix*.

1831—1849, *Charles Albert*.

1849— . . . *Victor Emmanuel II*, Roi d'Italie en
1861.

(³) Voici les dates des privilèges accordés aux Vaudois par leurs princes : 1489, 1561, 1603, 1620, 1649, 1653, 1654, 1655, 1664, 1694, 1848. —

Page 4.

(¹) Monastier I, chap. XVI, p. 168.

(²) Voyez cette bulle dans J. Léger II, 8 et seq. — Le légat Capitaneis est chargé de l'exécuter. — Monastier I, chap XVI.

(³) T. Peyran, p. 66.

Page 5.

(¹) Au Prâli on tue à l'ennemi 699 hommes sur 700.

(²) Le marquisat de Saluces était au sud de la vallée de Luserne, dans la vallée dite du Pô.

(³) Il s'y en trouvait parmi eux qui, pour endormir la vigilance de leurs ennemis, allaient à la messe et faisaient baptiser leurs enfants par des prêtres catholiques.

(⁴) Léger I, 203.

(⁵) Cette Bible fut imprimée en 1535, à Serrières, petit village du canton de Neuchâtel, d'après la version de *Pierre Robert Olivétan*, ancien pasteur des Vallées et parent de Calvin. La famille de ce dernier était originaire des Vallées et, du temps de Léger, il y avait encore des personnes de même nom à Rioclaret. Beaucoup de Vaudois s'étaient rendus en Picardie, en sorte que, dit Léger, les mots de *Picards* et de *Vaudois* sont synonymes. (Léger I, 167).

Le travail d'Olivétan (2 volumes in-folio) n'est point original. Il n'est, en général, sauf quelques changements, que la traduction donnée par *Lefèvre d'Étaples* en 1530, Anvers. —

Pour l'Ancien Testament, il s'aida encore probablement de la traduction latine de *Xantes Pagninus* *), dominicain de Lucques, en Italie, (Florence, 1528, in-8°), et pour le Nouveau Testament, particulièrement de celle dont *Erasmus* avait accompagné le texte grec qu'il donna à Bâle, 1516. —

Cette Bible d'Olivétan fut réimprimée à Lyon, 1542, avec de petites modifications portant sur quelques expressions. Cette édition est ornée de nombreuses vignettes sur bois, multipliées surtout pour l'Apocalypse. —

Toutefois, on s'aperçut bientôt des défauts de cette traduction, qui affecte des expressions trop modernes (partout le mot *apôtre* est remplacé par celui d'ambassadeur), et Calvin, déjà en 1551, en donna une révision qui fut imprimée plusieurs fois à Genève et à Lyon, sous sa surveillance d'abord, puis sous celle de son disciple, Théodore de Bèze.

En 1588, 24 ans après Calvin, *Corneille Bonaventure Bertram*, professeur de langues orientales, fut chargé d'y mettre de nouveau la main, et la *Vénérable Compagnie* de Genève n'a cessé, pendant les 17^e, 18^e et 19^e siècles, de retoucher une traduction dont celle d'Olivétan est le point de départ. Sa dernière édition de la Bible complète est de 1805. —

Page 6.

(¹) François I, à qui les Vaudois s'étaient adressés, au bruit de ces persécutions, pour obtenir grâce devant leur nouveau souverain, leur répondit: „*Qu'il ne faisait pas brûler les hérétiques en France pour les tolérer dans les Alpes*“.

*) Voy. *Schell*: Hist. abrégée de la littérature grecque, Paris, 1813, in-8°, T. I, p. 154.

Heureusement qu'il avait alors plusieurs affaires sur les bras, et le parlement de Turin, quoiqu'excité par Paul III, dut se borner à quelques persécutions particulières (T. Peyran, p. 68).

Pour le récit des massacres provoqués par le baron d'Oppède, voy. Monastier I, chap. XVIII.

Page 7.

(¹) Léger II, p. 30.

(²) id. II, p. 31.

Page 8.

(¹) V. l'admirable lettre du prince palatin: Léger II, p. 41.

(²) Le pasteur Gilles fut alors élargi de prison.

(³) Jean Junius et David Chaillet.

(⁴) Castrocaro assiste, malgré les protestations des syndics, au synode de Bobbi.

Page 9.

(¹) Pour ce qui concerne le marquisat de Saluces, voir Léger II, 51 et seq.

(²) Lettres patentes de Charles IX, datées de Blois, 28 septembre 1571, recommandant de faire, à cause de lui, grâce aux persécutés. Deux pasteurs furent alors rendus à la liberté. Léger II, p. 51 et seq.

Page 10.

(¹) Par le traité de Lyon, le marquisat avait été échangé contre la Bresse.

(²) Léger II, 51.

(³) id. II, 57.

Page 11.

(¹) Léger II, 154 et seq.

(²) Sur la demande des Vallées, ce traité fut confirmé par Louis XIII, en 1636.

Page 12.

(¹) Léger II, 163—170.

(²) Lorsqu'il se rendait au fort de Mirebouc, il dit à la députation vaudoise qui se trouvait sur son passage: „*Soyez-moi seulement fidèles, et je serai toujours pour vous un bon prince et un bon père; quant à la liberté de vos consciences et des exercices de votre religion, je ne ferai aucune innovation aux privilèges dont vous avez joui jusqu'à présent, et si quelqu'un cherche à vous inquiéter, recourez à moi et j'y pourvoirai*“. (Tim. Peyran, p. 74).

(³) Léger II, 171—172. — Ces concessions furent confirmées (entérinées) par le parlement de Turin, moyennant 6000 ducats. (Léger II, 106).

(⁴) Le commandant en était le comte Taffin.

(⁵) C'est à partir de cette époque qu'on appela les pasteurs *Messieurs* et non plus *Barbes* (oncles). Léger I, 205.

Page 13.

(¹) *Rorengo*.

Page 14.

(¹) *Propagande* ou avec le titre complet: „*de propagandâ fide et extirpandis hereticis*“.

(²) Les moines tenaient des *Monts-de-piété* ou *Lombards* et épouvantaient leurs débiteurs. Léger raconte qu'il eut beaucoup à faire, pour combattre les conséquences de ces institutions dans les Vallées.

(³) Léger II, 75. *Michel Bertram Villeneuve*, créature de Pianezza, affidé à la Propagande et faux frère, influence le pasteur François Manget du Villar qui, par une lettre datée du 18 mars, demande au modérateur des Eglises, à Jean Léger, pasteur de St. Jean, la convocation d'une assemblée des commu-

nautés. Elle eut lieu, le 28 mars 1653, aux Brouïsses (commune de la Tour). La proposition d'attaquer le couvent de Villar, faite par Manget, y est rejetée, quand même on prétexte ne vouloir employer que des femmes, à cette œuvre de destruction et de vengeance.

(⁴) Léger II, 77.

(⁵) Léger, II 77.

(⁶) La paix fut accordée, à condition qu'on procurerait une maison aux moines. — La confirmation porte 3 dates différentes, parce qu'on fit, après celle du 4 juin, une requête pour demander quelques modifications en certains articles et, après celle du 29 juin, une nouvelle demande, toujours dans le même but. — Léger II, 84—87.

Léger II, 82, explique pourquoi Rome était si acharnée contre les pauvres vallées des Alpes.

Page 15.

(¹) *de Grancé* (Léger II, 81) s'aperçut du rôle qu'on avait voulu lui faire remplir et il en entretint plus tard Léger.

(²) Le duc, en confirmant les concessions, ordonna de les faire enregistrer. On en envoya des copies à Turin; mais les originaux étant exigés et les Vaudois ne voulant point les laisser sortir des Vallées, des délégués du duc y furent envoyés, pour vérifier les titres sur les lieux; ce furent *Christophe de Luserne*, *Ressan* et *Gastaldo*. Ils donnèrent acte aux Vallées de l'authenticité des pièces soumises à leur vérification. On avait demandé l'enregistrement gratis; mais cette faveur n'étant point accordée, on paya 800 livres, qu'on se procura par emprunt. Une fois qu'on eut l'argent, on se soucia fort peu d'enregistrer les concessions. (Léger II, 91 et seq.).

Page 16.

(¹) Léger II, 95. Requête au prince. — Requête à Madame Royale, 20 fev. 1655. —

Page 17.

(¹) Léger II, 100 et seq. On désigne un régiment d'infanterie et 2 compagnies de cavalerie. — Toutes les forces de Pianezza (15000 h.) s'y précipitèrent. —

(²) Voir ces détails dans Léger II, 111 et seq.

(³) T. Peyran, page 77 et 78. — Léger II, 116—139.

Page 18.

(¹) Il courut, à l'occasion de la répartition du montant de ces collectes, des accusations d'infidélités dont le synode de *Veyne* (20 mai 1661) démontra la fausseté. Néanmoins elles eurent, pour conséquence, que lors des souffrances de 1663, l'Angleterre et la Hollande, n'en autorisèrent plus dans leurs Etats. Léger II, 255—257.

(²) Voir les patentes dans Léger II, 216.

(³) Léger accuse les ministres du duc, d'avoir ajouté l'article 21^{ème} dans la copie imprimée, article qui ne se trouve point dans l'original, et qui a trait au fort de la Tour.

Page 19.

(¹) *Coudré* en fut le 1^{er} gouverneur. *Bagnols*, déjà connu par les massacres de 1655, lui succéda dans cette charge.

(²) Léger était en Hollande, lorsque ce malheur lui arriva.

Page 20.

(¹) Voy. Monastier II, chap. XXIV.

(²) Ces négociations commencèrent le 17 octobre 1663, ainsi avant le dernier combat (25 octobre 1663). — On s'entendit très-difficilement et il fallut 8 conférences pour poser les bases d'un traité. On peut voir, dans Monastier (II. chap. XXIV.), les noms des députés qui y prirent part. Parmi ceux de Savoie, figure le trop célèbre Pianezza.

(³) Le culte public est interdit dans St. Jean; — l'école de cette localité doit être transportée à *Chabas*, sur la hauteur

d'Angrogne; — les pasteurs étrangers ne peuvent être admis qu'avec la permission du duc, (Monastier II, chap. XXIV.); — un délégué du duc doit assister aux synodes; — les ministres ne devront plus s'occuper d'affaires civiles; — on bâtitra, aux frais des Vallées 3 ou 4 tours qui serviront à les surveiller.

(⁴) Il leur écrit une lettre pleine de bienveillance.

Page 22.

(¹) Ils marchent contre les brigands de Mondovi. — La soumission faite à Henri IV était certainement forcée.

(²) Louis XIV avait promis au duc la coopération de troupes françaises contre les Vaudois.

Page 23.

(¹) La vallée de St. Martin penchait, partie pour la soumission, partie pour l'exil.

(²) Les Vaudois firent la grande faute de diviser leurs forces. Ils auraient dû abandonner les points secondaires, pour se retirer en masse dans les points fortifiés par la nature.

Page 24.

(¹) 500 Vaudois furent donnés à Louis XIV, qui les envoya aux galères de Marseille, (Monastier II, ch. XXIV.)

Page 25.

(¹) Voici, d'après Monastier, la proportion dans laquelle les différents cantons cités, les reçurent:

St. Gal,	}	6 %
Appenzel,		
les Grisons,		
Glaris,		
Schaffouse,		8 —
Transport		<hr/> 14

Transport	14 %
Bâle,	12 —
Zurich,	30 —
Berne,	40 —
Autres localités,	4 —
	<hr/>
	100

Page 26.

(¹) La Hollande voulait une émigration en masse, soit au Cap de Bonne-Espérance, soit en Amérique, et ce sont ces projets qui, connus des Vaudois, les remplirent d'inquiétude et firent peut-être naître en eux le désir de rentrer à main armée dans leurs anciennes demeures. A cette cause, il faut ajouter le peu de sympathie à leur égard de certaines populations d'Allemagne.

(²) *Henri Arnaud* était au poste de St. Germain. Lors de la capitulation, il ne s'était point livré comme ses collègues.

Ce héros*), ce pieux défenseur de la vérité, mérite bien une note biographique. — Il naquit en 1641, à la *Tour*, dans la vallée de Luserne, selon les uns, et selon les autres, à *Die* ou à *Embrun*, dans le Dauphiné. Ses parents, *François Arnaud* et *Marguerite Gros*, étaient originaires de *Drouier*, dans le marquisat de Saluces. — Le jeune Arnaud fit ses premières études à l'école latine de la *Tour* et se rendit ensuite à l'académie de Bâle, qui le secourut d'une bourse. — Soit que ses inclinations se fussent modifiées, au sujet de la carrière qu'il se proposait d'embrasser, soit pour tout autre motif, il quitta Bâle et se retira en Hollande que gouvernait alors Guillaume d'Orange. Ce prince, doué lui-même de grands talents militaires, remarqua bientôt ceux du jeune Arnaud et le nomma capitaine. — Mais Dieu, qui

*) Il a paru chez Ducloux, Paris, 1853, une brochure de 72 pages in-12, de Mr. Théod. Muret, avec ce titre: *Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont*. J'ignore si elle renferme quelques particularités qui ne figurent point ici.

voulait faire de lui le bouclier d'une partie de son peuple et qui n'avait permis qu'il prit l'épée que pour en faire un nouveau Josué, le ramena à sa première pensée, celle de se consacrer au service de l'Eglise persécutée des Vallées. En conséquence, il se rendit, pour y finir ses études, à Genève, où il fut consacré au St. ministère en 1670, à l'âge de 29 ans. Il s'en retourna immédiatement aux Vallées, où il devint pasteur de *Maneille* et de *Macel*. — Dans la guerre de destruction de 1686, il se trouvait au nombre des Vaudois, qui, près de St. Germain, mirent en déroute les Français commandés par Catinat. Ne pouvant empêcher que ses frères, égarés par les promesses mensongères de Gabriel de Savoie, ne se rendissent, il eut la prudence de ne point les imiter et de se sauver en Suisse, où il vécut, à Neuchâtel, jusqu'à ce que, devenu l'objet d'une surveillance fatigante, il se retira en Hollande, auprès de Guillaume d'Orange.

Bientôt (1688), il retourna en Suisse, se mit à la tête des 900 Vaudois, qui se trouvaient au rendez-vous de Nyon, et leur fit accomplir cette marche miraculeuse qu'il a nommée lui-même, dans le livre-journal où il la décrit, *la Glorieuse Rentrée*. Après l'héroïque défense de la Balsille, après l'acte de pacification de 1694, après une campagne faite sous les ordres du prince Eugène, appréciateur équitable de ses talents militaires, il s'appliqua, en qualité de pasteur de *St. Jean*, à l'organisation des Eglises des Vallées. — Compris dans le nombre de ceux contre qui était dirigé l'édit du 1 Juillet 1698, Henri Arnaud, précédé par sa réputation, reprit le chemin de l'exil, s'employa activement, auprès des princes allemands, en faveur de ses compagnons d'infortune et finit par se fixer à *Schönberg* (Würtemberg), pour paître le petit troupeau qui avait fondé cette colonie, et pour diriger, en qualité de *modérateur*, toutes celles du Würtemberg. C'est là qu'il écrivit *la Glorieuse Rentrée* (1710); il la dédia à la reine Anne d'Angleterre, sa bienfaitrice. — Mais dans ce lieu d'exil, au sein de la pauvreté, il s'est acquis, autant peut-être que par tout ce qu'il avait fait jusqu'alors, un titre à notre reconnaissance: il a fait don à l'Allemagne d'une plante, qui est

une véritable trésor. — Ayant reçu 200 pommes de terre d'un négociant vaudois, *Antoine Signoret*, il les planta dans le jardin de son modeste presbytère, et, malgré les préjugés contraires des populations allemandes, en 1710, ce précieux tubercule s'était répandu dans toute l'Allemagne.

Arnaud vécut encore 22 ans à Schönberg, où il mourut, le 8 septembre 1721, à l'âge de 80 ans. Pendant tout ce temps d'exil, sa position fut plus que modeste. Il ne recevait que *) 122 florins du roi d'Angleterre, 25 du duc de Wurtemberg, plus 10 mesures de blé et 2 eimer de vin.

Henri Arnaud se maria deux fois. De sa 1^{ère} femme, *Marguerite Bastie*, il eut cinq enfants: *Marguerite*, qui épousa Joseph Rostaing, de la Tour; *Scipion*, qui devint pasteur; *Jean Vincent*, plus tard pasteur d'Angrogne; *Elisabeth*; *Guillaume*, qui fit ses études en droit à Londres. Sa 2^{ème} femme *Reine Rebaudi*, ne lui donna point d'enfant. A la chaire de la petite église de Schönberg, est suspendu son portrait et dessous se trouve son tombeau, recouvert d'une table de marbre portant les inscriptions suivantes :

VALDENSIUM PEDEMONTANORUM PASTOR, NEC NON MILITUM PRÆFECTUS, HENRICUS ARNALDUS SUB HOC TUMULO JACET.

CERNIS HIC ARNALDI CINERES; SED GESTA, LABORES,

INFRACTUMQUE ANIMUM PINGERE NEMO POTEST.

MILLIA IN AILOPHILUM JESSIDES MILITAT UNUS;

UNUS ET AILOPHILUM CASTRA DUCEMQUE QUATIT. —

OBIIIT VIII SEPT. ET SEPULTUS EST MDCCXXI. ANNOS LXXX.

(³) 800 se rendirent à *Stendal* (dans le Brandebourg).

800 — dans le Palatinat, appartenant à Philippe Guillaume de Neubourg (voy. *Glorieuse Rentrée*, n^{lle} édition, p. 41).

700 — dans le Wurtemberg, dans les Hesses, à Hanau et dans le Nassau-Schaumbourg.

2300.

*) Ce secours fut très-irrégulièrement payé, comme celui dont étaient l'objet ses 6 collègues. —

Les autres restèrent en Suisse, dans les Grisons.

(⁴) Le prince d'Orange (il devint plus tard roi d'Angleterre) lui conseilla de ne point s'éparpiller et d'attendre, (Glorieuse Rentrée, page 41).

Page 27.

(¹) On avait profité d'un jour de jeûne, pendant lequel tout le monde était à l'église.

(²) Selon H. Arnaud (la Glorieuse Rentrée, n^{lle} édition, Neuchâtel, in-12, 1845.), cette forêt appartenait à un Mr. Prangins, qui, attiré par la curiosité, se rendit près des Vaudois, assista à leur prière et chercha, mais inutilement, à faire avorter leur projet, en en instruisant les autorités.

(³) A ceux qui désireraient assister aux différentes péripéties de cette marche prodigieuse, on conseille de lire l'ouvrage cité à la note 2, (la Glorieuse Rentrée).

(⁴) Ils en prirent possession, en tombant à genoux et en remerciant l'Eternel des armées, qui leur permettait de revoir des lieux si chers à leurs coeurs.

(⁵) Ils n'avaient, pour se nourrir, que des épis qu'une neige précoce avait recouverts.

(⁶) Elle s'était divisée encore en petites bandes occupant le val d'Angrogne, celui de Guichard ou celui de Bobbi.

(⁷) Sous le commandement de Mr. de l'Ombraile. Il était un ennemi déclaré des Vaudois, (voir la Glorieuse Rentrée).

Page 28.

(¹) Ils étaient au *Prâ-du-Tour*, lieu célèbre par tant de belles défenses et qui se trouve au val d'Angrogne, dans la vallée de Luserne.

(²) H. Arnaud obtint le titre de colonel et se vit faire, par le duc lui-même, les plus belles promesses au sujet de ses frères d'armes et d'exil.

Plus de 900 Vaudois du Brandebourg (Stendal) retournent aux Vallées.

Page 29.

(¹) Les Français, qui servaient dans le bataillon vaudois et qui se trouvaient au camp de *Frescarole*, furent dans ce cas. (A. Monastier II, chap. XXVI.)

(²) *Pragela*. D'après une note communiquée par Mr. Alexis Muston, cette vallée, qui s'appela jadis *Pré fleuri*, n'aurait reçu le nom qu'elle porte maintenant qu'à la suite d'un hiver rigoureux qui y *gela tout*.

Voici les noms des 7 pasteurs exilés :

Jacob Montoux. Il devint pasteur de Rohrbach et de Wembach (Darmstadt). En 1717, il obtint la cure de Hanau, où il mourut. (Voy. Bender, p. 354, note 1).

Papoz, pasteur de Walddorf (Darmstadt) jusqu'en janvier 1714, d'où, accablé d'infirmités et presque aveugle, il se retira à Francfort s. M.

J. Giraud, pasteur de Pinache (Württemberg), du 1 juillet 1699 jusqu'à sa mort, le 9 mai 1724.

David Jordan, pasteur de Dornholzhausen jusqu'en 1717, puis d'Offenbach, où il mourut, en cette qualité, en 1725.

Dumas, 1^{er} pasteur de Gros-Villars (Württemberg). (Voy. Bender, p. 337, note 3). Monastier le fait mourir en route et près de Knittlingen. Il y aurait peut-être moyen de concilier les deux versions, en disant que Dumas, malade, logeait à Knittlingen (qui est, aussi bien que Derdingen, tout près de Gros-Villars), pendant qu'on bâtissait cette colonie, et qu'il y mourut avant d'avoir pu s'y rendre.

D. Javel, pasteur de Pérouse (Württemberg).

Henri Arnaud, dont il est parlé plus haut.

(³) Voyez, pour l'énumération de ces colonies, Monastier II, ch. XXVI, l'ouvrage Uebersicht u. s. w., Bender, p. 331, 336, etc.

En voici les noms :

A. EN PRUSSE, année 1686; ainsi lors de la première émigration, (Vaudois proprement dits).

1. *Stendal*, 800 personnes.
2. *Burg* (État de Magdebourg), 303 personnes, venant de Stendal.
3. *Spandau*, 156 colons venant de Stendal; de 1690 — 1694, ils retournèrent presque tous en Piémont.
4. *Magdebourg*, ils y vinrent de Stendal.
5. *Templin*, quelques Vaudois venus aussi de Stendal.

B. HESSE-CASSEL; année 1686.

1. *Hofgeismar*, 150 Vaudois; David Clément est leur 1^{er} pasteur. Ils se retirent bientôt dans les villages de:
Sielen et de
Hünen.
2. *Karlsdorf*.
3. *Immenhausen*, beaucoup de colons, auxquels 4 familles de ceux exilés en 1699, viennent encore s'ajouter.
4. *Mariendorf*.
5. *Wolfhagen*, quelques familles du Dauphiné, venues par la Suisse, 1686, auxquelles s'ajoutent, en 1699, plusieurs autres des Vallées.

Ipringhausen, petit village voisin, en compte aussi, en 1701.

1698—1699. (Il y eut à peu près 1000 réfugiés vaudois et français, dirigés par 4 pasteurs, (Bender, p. 355).

6. *Schöneberg*.
7. *Kelze*, — 30 familles. — Ce lieu, devenu désert, était jadis le village de *Oberkelze*.
8. *Leckringhausen*, 14 familles; Borel, 1^{er} pasteur.
9. *Treysa*, ville de 2000 hab. — 100 familles vaudoises s'y établissent, 1699.
10. *Frankenhayn*, 20 familles venant de Treysa.
11. *Gethsémané*, 16 familles venant (1709) des villes de:
Hersfeld et de

Bach.

Gethsémanié s'appelle aussi *Göltzmann*.

12. *Helmarshausen*.

13. *Sieburg*, 66 familles; qui plus tard allèrent à *Karlshafen*.

14. *Ste. Ottilie*, 20 familles en 1700.

15. *Todenhausen*, près de Marbourg. Réfugiées d'abord dans le Wurtemberg et dans le pays de Bade-Durlach, 40 familles y viennent en 1719, à cause de difficultés avec l'Eglise luthérienne.

16. *Gewissensruh*, 12 familles venant du Wurtemberg, en 1722.

17. *Gottestreu*.

18. *Cassel*, quelques vaudois.

C. HESSE-DARMSTADT, 1688—1689.

Arheilgen, à une lieue de Darmstadt; plusieurs familles.

Nidda et aux environs. — Papon le jeune, pasteur. Bientôt un certain nombre des colons de ces deux localités se retirèrent, partie à Walddorf, partie en Suisse. — Ceux qui restèrent, ayant à leur tête leur pasteur, *Montoux*, demandèrent, en 1700, la permission de se rendre en Hollande, et l'obtinent,

1699,

Rüsselsheim,

Mörfelden,

Kelsterbach,

Il y eut 300 familles vaudoises, aux environs de ces 3 localités. Elles y furent amenées de Suisse, 1699, par le capitaine *David de Calmetz*, et le landgrave *Ernest Louis* leur accorda des privilèges datés du 22 avril 1699. — Bientôt une partie d'entre elles se retirèrent à Utrecht (Hollande), d'autres à Londres et à Manchester (Angleterre) et enfin d'autres à Berlin et dans ses environs. Celles qui restèrent (à peu près 80) demandèrent à s'établir dans un lieu, où se trouvait jadis le village de *Seilfurt*, détruit pendant la

id. } guerre de 30 ans, lieu nommé *Neuenhof* et situé non loin de *Nauheim sur Mein*; mais ayant éprouvé des difficultés, une partie de ces familles se retirèrent, avec la permission du landgrave, à *Kelsterbach* et y fondèrent le *Neu-Kelsterbach*.

1. *Neu-Kelsterbach*, 15 familles (voy. *Bender*, p. 349); bientôt elles quittèrent cette localité pour *Walddorf* et *Frédérichsdorf*.

2. *Walddorf*, Papon, 1^{er} pasteur. La langue française jusqu'en 1815, est celle de la prédication

3. *Rohrbach*, 25 familles.

4. *Wembach* }
et *Hahn* } 25 familles.

Ces 3 localités ne forment qu'une cure et eurent pour 1^{er} pasteur *Jacob Montoux*. En 1820, le gouvernement défendit l'usage de la langue française. En 1821, 55 habitants de *Rohrbach* réclamèrent contre cette décision, mais on ne revint point sur cette mesure (V. *Bender*, p. 353, 355).

II. LANDGRAVIAT DE HESSE-HOMBOURG.

1. *Dornholzhausen*, 1698. *David Jordan*, 1^{er} pasteur. Adjonction à l'Eglise de *Hombourg* de 1715–1755. Ministère séparé de 1755 à 1809. Nouvelle réunion à *Hombourg* jusqu'en 1824. Ministère fixe à *Dornholzhausen*, depuis cette époque. (Voy. ma *Monographie de Dornholzhausen*).

III. YSEMBOURG-WÄCHTERSACH (comté de). En 1698.

1. *Waldensberg*, appelé aussi le *village français*. *David Plan*, pasteur, publie en 1741, à Londres, un ouvrage intitulé : „*Fidèle Communiant*“, etc. in—12, 180 pages.

2. *Wolfenborn*, }
3. *Liesenwald*, } 69 familles. En 1700, elles abandonnent ces localités pour la Hesse-Cassel, le *Würtemberg* et probablement le *Neu-Ysembourg*.
4. *Spielberg*, }

5. *Offenbach*, — partie de ceux de Dornholzhausen (10 familles). En 1717, David Jordan. — Sa mort 1725.
 6. *Neu-Ysembourg*, (voy. die französische Colonie Neu-Isenburg, par Ph. Weyell, Neu-Isenburg, 1861).
- F. WÜRTEMBERG**; d'abord en 1688, puis en 1699 et probablement en 1730; — 14 colonies. —
1. *Mentoule*, bâti par les réfugiés venus du comté de Ysembourg-Wächtersbach, en 1700, au nombre de 215 personnes Eglise en 1739, — pasteur, David Plan. — Se nomme actuellement *Nordhausen*.
 2. *Gros Villars*.
 2. *Petit Villars*.
 4. *Palmbach* (la Balme), 28 familles en 1700. Services religieux dans une grange jusqu'en 1725.
 5. *Untermutschelbach*, 19 familles en 1700; a une Eglise depuis 1794, grâce aux collectes.
 6. *Dürmenz* (le Queyras). — Les livres d'Eglise commencent en 1724 et sont continués, en français, jusqu'en 1811.
 7. *Cörres*, maintenant annexe d'Ætisheim.
 8. *Sengach*, autrefois Sinac; maintenant annexe de Enzberg.
 9. *Schönberg* (les Mûriers). Henri Arnaud. — Son tombeau dans l'église. C'est maintenant une annexe de Ætisheim.
 10. *Pinache*.
 11. *Serres*. Les livres d'Eglise commencent en 1710. — Eglise bâtie en 1751. — Serres est maintenant annexe de Pinache.
 12. *Luserne*, aujourd'hui nommé Würmberg.
 13. *Pérouse*.
 14. *Neuhengstelt*, ne porte ce nom que depuis 1711; avant il s'appelait *Simmozheim*

Nota. Ces différentes colonies du Würtemberg ne professent plus le dogme réformé; mais elles se sont réunies à la confession d'Augsbourg depuis le 7 décembre 1823.

G. BADE-DURLACH.

1. *Pforzheim*; synodes en 1704 et en 1710. — Eglise bâtie en 1768.

2. *Welschneureuth*, à une lieue de Carlsruhe.

II. NASSAU-SCHAUMBOURG, 115 personnes en 1688, dont 7 familles du Dauphiné et toutes les autres du Pragela. — *Jean Borel*, pasteur. Ces réfugiés vivent jusqu'en 1699, dans les localités suivantes: Eppenrod, Horhausen, Gailnau, Cramberg et Holzappel. — A cette date, ils fondent le village de *Charlottenbourg* et ont leurs services religieux à Holzappel jusqu'en 1766; à cette époque, ils s'unissent à la commune de *Dörnberg* et le service divin cesse d'être en français. Voy. Bender, p. 292, pour l'énumération des pasteurs.

Pour compléter le catalogue des colonies françaises, en Allemagne, nous allons donner les noms de celles qu'y fondèrent les *Huguenots* et les *Vallons*.

A. Huguenots réfugiés.

1. EN PRUSSE: *Berlin* (David Fornerod, pasteur), — *Potsdam*, — *Brandebourg*, — *Köpenik*, — *Buchholz*, — *Müncheberg*, — *Francfort-sur-l'Oder*, — *Bernau*, — *Angermünde*, — *Schwedt*, — *Vierraden*, — *Oranienbourg*, — *Gransée*, — *Prenzlau*, — *Chorin*, — *Löckenitz*, — *Bergholz*, — *Strasbourg*, — *Spanndau*, — *Neustadt*, — *Rheinsberg*, — *Stendal* (aussi des Vaudois), — *Neuhaldensleben*, — *Burg* (aussi des Vallons et des Vaudois), — *Magdebourg* (aussi des Vaudois et des Vallons), — *Halberstadt*, — *Halle*, — *Lippstadt*, — *Goest*, — *Emmerich*, — *Clèves*, — *Wesel*, — *Duisbourg*, — *Stellin*, — *Stargard*, — *Koenigsberg*; — donc colonies dans 36 localités connues et dans 6 villages, dont nous ignorons les noms.

2. En MEKLEMBOURG, (3 localités):
Bützow, — Turnow, — Schwerin.
3. Dans la ville de HAMBOURG.
4. Dans le duché de HOLSTEIN, (2 localités):
Altona, — Glückstadt.
5. En DANEMARCK, (2 localités):
Copenhague, — Frédéricia.
6. Dans la principauté de BRUNSWICK-LUNEBOURG, actuellement le Hanovre, (3 localités):
Hanovre, 1685; — Hameln, 1690; — Celle (Roques de Maumont, pasteur).
7. Dans le duché de BRUNSWICK :
ville de Brunswick, 1685.
8. Dans le duché de SAXE-ALTENBOURG, (jusqu'en 1826 SAXE-HILDBURGHAUSEN):
une Eglise en 1721 (voy. Weiss I, 233).
9. Dans le royaume de SAXE, (2 localités):
Dresde, — Leipsig.
10. Dans la principauté de BRANDEBOURG - ANSPACH-BAIREUTH, (2 localités):
Erlangen, 1686; — Schwabach, 1686 (Guybert de Chagnolet, pasteur, 1688).
11. Dans la HESSE-CASSEL, (9 localités):
Cassel (dans la vieille ville), Paul Lenfant, pasteur. — *Marbourg; — Frauenberg; — Louisendorf, 1685; — Schwabendorf, 1687*, a, en 1711, une église; — *Hertingshausen, 1694; — Wolfskraute; — Wiesenfeld*, en 1753, vingt familles vaudoises s'y retirent; — *Frédérichsdorf*, près de Hofgeismar.
12. Dans le landgraviat de HESSE-HOMBOURG, (2 localités):
Hombourg-ès-monts (80 familles); — *Frédérichsdorf*.
Voy. une circulaire de L^s Savary, intitulée: „les membres

de l'Eglise évangélique de *Frédérichsdorf* à leurs frères", 5 août 1822. Je crois toutefois que la dite circulaire laisse beaucoup à désirer et que quelques-unes de ses assertions ne sont pas de la dernière exactitude. Pour ce motif, j'applaudis grandement au dessein qu'a mon honorable collègue de *Frédérichsdorf* de publier la chronique de cette localité; d'autant plus que les trois excellents tableaux historiques de Mr. le pasteur *Cérésoles*, sont encore inédits et qu'un accident quelconque peut les anéantir —

12. Dans le comté de YSEMBOURG-BIRSTEIN, (2 localités):
Offenbach; — *Neu-Ysembourg* (aussi des Vaudois des Usseaux et de Fénestrelle, dans le Pragela.)
14. Dans le WÜRTEMBERG, (3 localités):
Cannstadt; — *Stuttgard*; — *Ludwigsbourg*.
15. Dans le margraviat de BADE, (4 localités):
Reilingen, 1682; — *Hilsbach*; — *Reihen*; — *Friedrichsfeld*, (4 mai 1685.)
16. Dans le comté de SOLMS-BRAUNFELS, 190 réfugiés, 1688.
Daubhausen et *Greifenthal*.
17. Dans l'ALSACE, (7 localités):
Strasbourg; — *Ste. Marie-aux-Mines*; — *Bonhomme* (*Dredolshausen*), près Brumath; — *Bischwiller*; — *Pfalzbourg*; — *Annweiler*; — *Balzweiler*.

B. Vallons.

1. *Francfort-sur-le-Mein* (1554), 24 familles. — (Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise réf. française de Francfort s./M., par F. C. Schröder, 1854.)
2. *Cassel*.
3. *Hanau*. Neustadt, c.-à-d. la *ville neuve*, bâtie par eux.
4. *Offenbach*.

5. En BAVIÈRE, (7 localités):

Frankenthal, 1562 (60 familles); — *St. Lambrecht*; — *Otterberg*; — *Oggersheim*; — *Friesenheim*; — *Billigheim*; — *Mertenheim*.

6. Dans le duché de BADE, (autrefois province du Rhin), (3 localités):

Schönau (Elynet, 1^r pasteur); — *Heidelberg* (Daniel Toussaint, né en 1541 à Montébiard, prédicateur de la cour, mort en 1602); — *Mannheim*, 1652.

7. Dans le margraviat de BADE-DURLACH, (1 localité):

Friedrichsthal, 1700.

8. En PRUSSE, (3 localités):

Magdebourg; — *Burg*; — *Halle*.

(⁴) Le français que l'on parlait dans quelques-unes de ces localités était une espèce de *patois*. (Voy. Dieterich, p. 149).

(⁵) Le landgrave de Hesse-Hombourg, *Frédéric II à la jambe d'argent* *), disait à ceux qui lui faisaient remarquer les charges qu'entraînerait l'asile offert aux réfugiés: „*Lieber will ich mein Silber-Geräthe verkaufen, als diese Leute ohne Unterstützung lassen*“, (J'aime mieux vendre mes services d'argent, que de laisser ces gens sans secours).

Page 30.

(¹) Voir la pompe avec laquelle il en prit possession dans *Burigny*, (Hist. générale de Sicile, vol. II, page 425 et suiv.).

*) Beilage zum Homburger Amts- und Intelligenzblatt, Nr. 47, vom 25. November 1855, S. 4. — Ces paroles sont aussi celles que Reyer (Hist. de la colonie française, en Prusse; Berlin, 1852, page 104, et Bulletin de l'hist. du protestantisme français, vol. IV, p. 426) prête à Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, dans une circonstance analogue et comme s'adressant au ministre d'Etat *Grumkow*.

Page 31.

(¹) *Frédéric Guillaume I*, s'interposa en faveur des Vaudois, pour chercher à les garantir de certaines vexations, telles que les suivantes :

1. Obligation de chômer les jours de fêtes catholiques romaines.
2. Empêchement d'introduire des livres d'édification.
3. Refus d'admettre les Vaudois à l'office de notaire.
4. Contrainte des parents de fournir des aliments à des enfants entrés dans le catholicisme.

Page 32.

(¹) Ce fait se passa à Bobbi, où Rostaing était alors pasteur, (A. Monastier II, 192).

(²)

3 Consistoires	}	Consistoire de la Tour	Tour	}	4 Eglises
			Villar		
			Bobbi		
Rora					
}	C. de Pra- rustin	Prarustin	}	3 Eglises	
		Angrogne			
		St. Jean			
}	C. de Ville- sèche	Villesèche	}	6 Eglises	
		Pomaret			
		St. Germain			
		Prâli			
		Maneille			
		Pramol			

13 Eglises.

(³) Sur le tremblement de terre de 1808, voy. Dieterich, p. 161. Dans l'espace de deux ans, on ne ressentit pas moins de 15 à 16000 secousses violentes. Le dommage, qui en résulta, fut évalué à 2 ou 3 millions de francs.

Page 33.

(¹) Des fonds anglais payaient encore 2 autres pasteurs, l'un à *Roderet* et l'autre à *Mucel*.

(²) Ils obtinrent en Allemagne, grâce aux bons offices du prélat Flatt à Stuttgard, du Dr. Zimmermann à Darmstadt, du Dr. Tiedemann à Brême et de beaucoup d'autres chrétiens évangéliques, la somme de 105,000 francs. L'empereur de Russie, Alexandre, leur fit un riche présent et, avec le produit des collectes faites en Angleterre, en Hollande, en Suède et en Danemarck, on eut un capital dont les intérêts annuels se montent à environ 12000 fr. (voy. Dieterich, p. 162.)

(³) Voici le texte de la patente de Charles Albert:

REGIE LETTERE PATENTI

colle quali si ammettono i Valdesi a godere di dutti i diritti civili e politici de' suoi sudditi; a frequentare le scuole dentro e fuori delle Università, ed a conseguire i gradi accademici.

In data 17. febbraio 1848.

CARLO ALBERTO

PER LA GRAZIA DI DIO

RE DI SARDEGNA, DI CIPRO E DI GERUSALEMME,

DUCA DI SAVOIA E DI GENOVA, ECC. ECC.

PRINCIPE DI PIEMONTE, ECC. ECC. ECC.

Prendendo in considerazione la fedeltà ed i buoni sentimenti delle popolazioni Valdesi, i Reali Nostri Predecessori hanno gradatamente e con successivi provvedimenti abrogate in parte o moderate le leggi che anticamente restringevano le loro capacità civili. E Noi stessi seguendone le traccie abbiamo concesse a que' Nostri sudditi sempre più ampie facilitazioni, accordando frequenti, e larghe dispense dalla osservanza delle leggi medesime. Ora poi, che, cessati i motivi da cui quelle restrizioni erano state suggerite, può compiersi il sistema a loro favore progressivamente già adottato, Ci siamo di buon grado risolti a farli partecipi di tutti i vantaggi conciliabili con le massime generali della Nostra legislazione.

Epperciò per le presenti di Nostra certa scienza, Regia autorità, avuto il parere del Nostro Consiglio, abbiamo ordinato ed ordiniamo quanto segue:

I Valdesi sono ammessi a godere di tutti i diritti civili e politici de' Nostri sudditi; a frequentare le scuole dentro e fuori delle Università; ed a conseguire i gradi accademici.

Nulla è però innovato quanto all'esercizio del loro culto, ed alle scuole da essi dirette.

Deroghiamo ad ogni legge contraria alle presenti, che mandiamo ai Nostri Senati, alla Camera de' Conti, al Controllo Generale di registrare, ed a chiunque spetti di osservarle, e farle osservare, volendo che sieno inserite nella Raccolta degli Atti del Governo, e che alle copie stampate nella Tipografia Reale si presti fede come all'originale: chè tale è Nostra mente.

Date in Torino addi diciassette del mese di febbraio l'anno del Signore mille ottocento quarantotto e del Regno Nostro il decimottavo.

CARLO ALBERTO.

V. AVET.

V. DI REVEL.

V. DI COLLEGNO.

Borelli.

(Traduction.)

Lettres patentes du roi, en vertu desquelles les Vaudois obtiennent la jouissance de tous les droits civils et politiques de ses autres sujets, aussi bien que le droit de fréquenter les écoles, tant celles qui sont du ressort de l'université que celles qui sont en dehors.

Le 17 fevrier 1848.

CHARLES ALBERT,

par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie et de Genève, etc. etc., prince de Piémont, etc. etc.

Genes

Prenant en considération la fidélité et les bons sentiments de la population des Vallées, nos royaux Ancêtres ont peu à peu et progressivement abrogé ou adouci les ordonnances qui restreignaient l'étendue de leurs droits civils. Nous même, suivant leur exemple, nous avons toujours accordé, à cette fraction de nos sujets, des droits plus grands, en même temps que nous leur donnions de nombreuses et larges dispenses de suivre les ordonnances. Maintenant que les motifs, qui avaient suggéré ces restrictions, ne sont plus, le système introduit déjà peu à peu, en leur faveur, peut recevoir son complet accomplissement, et Nous avons volontairement et avec plaisir résolu de les faire participer à tous les avantages conciliables avec les dispositions générales de notre législation.

En conséquence, par les présentes lettres patentes, données à notre su et en notre autorité, après avoir ouï l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Les Vaudois sont aptes à jouir de tous les droits civils et politiques, communs à nos sujets, à fréquenter les écoles dépendant de l'université ou à elle étrangères et à obtenir les grades universitaires.

Cependant aucune innovation ne sera faite à l'exercice de leur culte ni aux écoles dirigées par eux.

Nous cassons toute loi contraire à la présente, que nous ordonnons à notre Sénat, à la Chambre des comptes et au Contrôle général d'enregistrer, et à chacun, en ce qui le concerne, d'observer et de faire observer les présentes lettres patentes, voulant qu'elles soient insérées au recueil des actes du gouvernement et que les exemplaires qui sortiront de l'imprimerie royale soient regardés comme l'original lui-même; car telle est notre volonté.

Données à Turin, le 17 février de l'an de grâce 1848,
de notre règne le 18^e.

CHARLES ALBERT.

V. AVET.

V. DE REVEL.

V. DE COLLEGNO.

Borelli.

C'est le vendredi, 25 février, jour du marché de Luserne, que les Vaudois apprirent cet heureux événement, auquel avait puissamment concouru l'avocat *Audifredi*. Le 27, six cents des leurs, conduits par dix pasteurs, se rendirent à Turin, pour faire partie de la députation, qui devait complimenter Charles Albert. Au champ de Mars, lieu de réunion, le marquis d'Azeglio s'écria, en s'adressant à eux: „*Vaudois, jusqu'à présent, vous avez été les derniers parmi nous, mais aujourd'hui vous tiendrez la tête de la députation, envoyée à Turin par les provinces*“. Ainsi fut fait. Sur leur bannière à champ d'azur, se lisaient, en lettres d'argent, ces mots: „*Al Re Carlo Alberto, gli Valdesi riconoscenti*“, (A Charles Albert, les Vaudois reconnaissants).

(Leben in der alten Welt u. s. w., S. 23—65.)

Page 34.

Le *comte de Cavour*, premier ministre de Victor Emmanuel, a grandement contribué à cet heureux état de choses. — Voici comme s'exprime, à son sujet, le journal religieux français *l'Espérance*, No. 24, année 1861, p. 199.

„Les protestants italiens et ceux du monde entier se sont associés ou s'associeront à l'immense deuil qu'a causé cette mort*). M. de Cavour, quoique fils d'une protestante, n'était pas notre coreligionnaire; mais, dès son entrée dans la carrière qu'il a parcourue d'une manière si brillante, il s'était hautement prononcé en faveur des grands principes de la liberté religieuse qui sont chers au protestantisme; on sait ce qu'il a fait pour assurer la complète émancipation des Eglises vaudoises, si longtemps persécutées, et les amis de l'Évangile n'oublieront jamais que si l'Italie à peu près tout entière est aujourd'hui ouverte à la prédication de la Parole sainte, c'est en grande partie à l'influence de cet éminent homme d'État que l'on en est redevable.“

*) Il est mort le 6 juin 1861.

Nota: On sait que dans les environs de *Santa-Fé*, dans la République Argentine (Amérique du sud), se trouve une petite communauté vaudoise, qui commence à fleurir, et qui a demandé son pasteur à la mère-patrie.

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- Jean Léger*: Hist. générale des Eglises évangéliques des vallées du Piémont, ou vaudoises, en 2 livres; in-fol., Leyde, 1669.
- Jacques Brez*: Hist. des Vaudois, habitants des vallées occidentales du Piémont; Lausanne, Leyde et Paris, 1797, 2 vol. in-8°.
- A. Monastier*: Hist. de l'Eglise vaudoise, depuis son origine, et des Vaudois du Piémont jusqu'à nos jours; Lausanne, 1847, 2 vol. in-8°.
- A. Muston*: Hist. des Vaudois, 4 vol. in-12.
- id.* Doctrine des Vaudois; — De l'instruction publique chez les Vaudois; — Mœurs des Vaudois, Strasbourg, 1834, in-8°.
- Timoléon Peyran*: Considérations sur les Vaudois ou habitants des vallées du Piémont; Genève, 1825, in-8°.
- Henri Arnaud*: Hist. de la glorieuse rentrée des Vaudois dans les vallées du Piémont. Réimpression à Neuchâtel, 1845, à Paris, 1846, in-12.
- Ch. Weiss*: Hist. des Réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, jusqu'à nos jours; Paris, 1853, 2 vol. in-12.
- Ferd. Bender*: Geschichte der Waldenser, Ulm, 1850, 1 vol. in-8°.
- Ch. Dieterich*: Geschichte der Waldenser, Ulm, 1860, 1 vol. in-12.
- Frederica Bremer*: Leben in der alten Welt, Tagebuch während eines vierjährigen Aufenthalts im Süden und Orient. Dritter Theil, S. 23 - 65; Leipzig, bei F. A. Brockhaus, 1861. in-12.

F. G. Schröder: Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise réf. française de Francfort s. M., Francfort, 1854; brochure de 95 pages in-8°.

(Klüber) Uebersicht der Wanderungen und Niederlassungen französischer, savoyischer und niederländischer Religionsflüchtlinge, besonders nach und in Deutschland. Carlsruhe, 1854, 1 vol., in-8°.

Ch. Reyer: Geschichte der französischen Kolonie in Preussen. Berlin, 1852, 1 vol. in-8°.

Chr. de Rommel: Zur Geschichte der französischen Colonien in Hessen-Cassel, 1857, 1 vol. in-8°.

Ph. Weyell: Die französische Kolonie Neu-Isenburg, bei Frankfurt a. M.; Neu-Isenburg, 1861; brochure de 30 pages in-8°.

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Annuaire des communes de France, 1857, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1858, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1859, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1860, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1861, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1862, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1863, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1864, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1865, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1866, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1867, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1868, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1869, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1870, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1871, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1872, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1873, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1874, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1875, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1876, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1877, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1878, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1879, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1880, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1881, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1882, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1883, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1884, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1885, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1886, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1887, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1888, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1889, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1890, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1891, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1892, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1893, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1894, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1895, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1896, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1897, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1898, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1899, 1 vol. in-8°.
Annuaire des communes de France, 1900, 1 vol. in-8°.

INDICATION DES CHAPITRES.

	Page
1. Considérations générales	1
2. Origine du nom de Vaudois. — Doctrine des Vaudois	2
3. Leurs princes	3
4. Premières persécutions, du XV ^e au XVI ^e siècle	4
5. Influence de la réformation du XVI ^e siècle	5
6. Nouvelle persécution. — La Savoie conquise par les Français. — Tranquillité et repos. — 1500—1560	6
7. Vallées à la Savoie. — Cruelle persécution du comte de la Trinité. 1560—1561	7
8. Edit concernant la vallée de Pérouse. — Mesures relatives à celle de Luserne. — Intercession des princes d'Allemagne. 1561—1592	8
9. Epreuves des frères du marquisat de Saluces. — Extinction de la religion réformée dans cette contrée	9
10. Domination de Henri IV. — Retour à la Savoie. — Tentative des jésuites et des moines. — Famine. — Concessions de 1603. — Leur confirmation en 1620; nouvelle famine et peste. Pasteurs français. 1592—1630	11
11. Occupation éphémère des Français. — Victor Amédée I. — 1630—1637.	12
12. Privilèges confirmés, 1649. — La Propagande. — Incendie du couvent du Villar. — Paix de 1653. 1637—1653	13
13. Le maréchal de Grancé. — Confirmation des privilèges. 1653—1654	15
14. Cruelle persécution de 1655. — Gastaldo et Pianezza. — Paix de Pignerol. 1654—1656	15
15. Le fort de la Tour rebâti. — Prières et catéchisations défendues dans le ressort de l'Eglise de St. Jean. — Synode de Pinache. — Paol de Berges. — Bagnols. — Arbitrage de Louis XIV. Paix de 1664. — 1656—1678	19

16. Victor Amédée II. — Révocation de l'édit de Nantes. — Edit du duc —
Attaques des Vallées: Gabriel de Savoie, Catinat. — 13,000 per-
sonnes enlevées aux Vallées. — Emigration en Suisse. 1678—1687 22

17. Tentatives des Vaudois pour rentrer dans les Vallées. — La Glo-
rieuse Rentrée, (Henri Arnaud). — Siège de la Balsille. — Paix.
1687—1690 26

18. Français du Dauphiné et du Pragela dans les Vallées. — Traité de
Lorette. — Leur expulsion. — Départ pour Genève. — Colonies
en Allemagne. — 1690—1697 28

19. Subsidés royaux et nationaux d'Angleterre, subsidés des Etats-
Généraux de Hollande. — Traité d'Utrecht (1713). — Les ducs
de Savoie, rois de Sardaigne — Le Pragela et la partie orientale
du val Pérouse cessent d'être français. Pragela persécuté: émi-
gration, 1730. — 1697—1730 30

20. Sort plus heureux. — Droit écrit. — Défense des frontières contre
les Français. — Egalité des droits. — Pasteurs payés par l'Etat. —
Affaiblissement de la vie religieuse. 1730—1814 31

21. Chute de Napoléon. — Les Vallées à la Sardaigne. — Tout est
rétabli sur l'ancien pied. — Souffrances et pénurie; mais plus
de persécutions ouvertes. — Collectes pour édifier des hôpitaux. —
Egalité des droits. — 1814—1860 33

Notes 35—74

Liste des ouvrages consultés 75

ERRATA.

Page 24, ligne 29, lisez : *souffrances*.

— 35, — 11, — *Trajan*

— 56, — 15, — *collègues*.

Carte des
vallées vaudoises,
D'après A. Monastier.

